

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-12-13_3005
Candidature au volet urbain du
Programme régional "Investissements
Territoriaux Intégrés" – Délégation de
fonds européen FEDER

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2022. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	V. MORIN	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. VERMILLET	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K BEN-MOHAMED	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	L. SAUERBACH	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	A. TEILLET	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	F. SOURD	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	J-L. LAURENT	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	I. SOUID-BEN CHEIKH	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	J-P VIC	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent (2)		
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	A. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. DORRA	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	C. VEYRUNES-LEGRAIN	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. EBODE ONDOBO	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. LEPRETRE	P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	P. LESSELINGUE	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. GRILLON	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. GAULIER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Représenté	H. PECCOLO	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	J-C KENNEDY	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	L. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent ⁽¹⁾		
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Présente		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. BERENGER	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2998

(2) A partir de la délibération n° 3006

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2982 à 2998	60	28	88
2999 à 3005	59	28	87
3006 à 3044	60	28	88

Exposé des motifs

La Région Ile-de-France a publié le 12 octobre un appel à candidature pour solliciter puis désigner les territoires souhaitant être organisme intermédiaire de gestion du fonds FEDER dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens 2021-2027. La date butoir de remise des dossiers de candidature est le 30 décembre 2022.

Ce dispositif baptisé "Investissement Territorial Intégré (ITI)" est la poursuite de celui qui préexistait lors de la précédente programmation 2014-2020, dans le cadre duquel l'EPT a porté l'ITI Seine Amont, à la suite de l'ex Communauté d'agglomération Seine Amont. Ceci lui a permis d'identifier des projets susceptibles de bénéficier des fonds FEDER et FSE, de les présélectionner dans le cadre d'une instance de gouvernance dédiée et accompagner les porteurs de projet dans le suivi de leur convention financière avec la Région Ile-de-France, autorité de gestion de ces fonds.

L'ITI Seine-Amont a permis la programmation de plus d'une vingtaine de projets grâce aux 9,24 M€ de subventions européennes obtenus pour la période 2014-2020. Peuvent être cités à titre d'exemple l'équipement de la pépinière et hôtel d'entreprises Silver Innov, la réhabilitation thermique de la Cité Truillot à Ivry-sur-Seine et de la Cité des Métiers à Choisy-le-Roi, la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire à Valenton, l'aménagement d'une liaison verte à Vitry-sur-Seine et le soutien au projet Ecocit'Ems du cluster Eaux-Milieux-Sols pour l'innovation dans l'aménagement et la gestion des sols. Cette mobilisation des équipes de l'EPT a permis le fléchage de 95% des crédits qui avaient été affectés aux 4 villes concernées (Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi et Valenton).

Tous les 7 ans, l'Union Européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens structurels et d'investissements dans le cadre de sa politique de cohésion. Celle-ci se traduit dans le programme opérationnel régional (POR) 2021-2027 co-élaboré avec la Région pour déterminer les objectifs spécifiques à l'Ile-de-France. Le POR a été approuvé lors du Conseil régional du 22 septembre 2022.

Le POR définit notamment les orientations stratégiques pour lesquelles des crédits seront fléchés vers les ITI. Elles sont au nombre de 4 :

OS 1.2 : Tirer parti des avantages du numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

- Enjeu : Développement numérique - faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux, services et usages.

OS 2.1 Mesures en faveur de l'efficacité et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Enjeu : Rénovation thermique - soutenir la rénovation énergétique des logements du parc locatif social qui aboutirait à un gain de deux classes énergétiques

OS 2.6 : Favoriser la transition vers une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources

- Enjeu : Soutien à l'économie circulaire - accompagner les projets en matière d'économie circulaire, l'émergence et le développement des filières de modernisation des installations de valorisation de déchets.

OS 2.7 : Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution

- Enjeu : développement de la biodiversité - actions visant à rétablir un réseau écologique fonctionnel à l'échelle des territoires.

D'un point de vue financier, l'enveloppe territorialisée globale pour l'Ile-de-France s'élève à 54 M€ et sera répartie de la manière suivante :

- Numérisation des territoires : 21 M€
- Rénovation thermique : 17 M€
- Economie circulaire : 6 M€
- Biodiversité : 10M€

La Région indique que 8 à 10 ITI seront retenus à l'issue de l'appel à candidature. Ceci conduit à estimer l'enveloppe de crédits FEDER qui sera fléchée sur chaque territoire entre 5,5 et 7 M€ (sur la base d'une répartition identique entre les territoires). Au regard de la taille de notre territoire, une enveloppe plus importante peut être espérée. Celle-ci restera cependant bien moindre que la précédente programmation à comparer aux 9,24 M€ obtenus pour 4 communes.

Le FEDER financera jusqu'à 40 % du coût des projets. Concernant le soutien apporté à la rénovation des logements sociaux, ce ratio s'appliquera à un montant forfaitaire selon le nombre de logements rénovés. Cela permettra de soutenir un volume global de projets entre 13,5 et 17,5 M€.

La Région Ile-de-France attend des territoires qu'ils décrivent en quoi ils s'inscrivent dans les 4 priorités établies dans le POR, en quoi elles répondent à leurs problématiques, leurs stratégies et leurs politiques publiques. Elle attend également que cette candidature soit étayée par des projets illustrant à la fois l'ambition et les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces 4 priorités. L'appel à candidature précise que seuls 15 projets peuvent être présentés en appui de notre dossier.

Dans cette perspective, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a engagé un travail de recensement des projets susceptibles de s'inscrire dans ces 4 priorités auprès des 24 villes ainsi que des acteurs concernés tels que les bailleurs sociaux.

L'ITI ne sera pas en mesure de soutenir l'ensemble des projets recensés au regard des enveloppes de crédits fléchés vers le dispositif et au regard des précisions que la Région et l'Union Européenne ont progressivement apportées jusqu'à très récemment, rendant inéligibles des projets identifiés sur le territoire. Ces évolutions concernent la nature des projets soutenus, les critères d'éligibilité et les coûts minimum de projet, qui n'avaient pas été précisés jusqu'alors.

L'EPT souhaite néanmoins accompagner l'ensemble de ces projets en identifiant les financements mobilisables et en apportant, lorsque cela est nécessaire, un appui aux porteurs de projets pour le montage des dossiers.

Les 15 projets retenus pour appuyer la candidature s'inscrivent dans la volonté du territoire d'agir en faveur :

- **De l'accélération de la transition énergétique par des opérations de rénovation thermiques exemplaires**, pour laquelle ont été choisis des projets réalisables à court terme et se distinguant par leur caractère innovant et/ou leur grande performance énergétique ;
- **De l'amélioration de la qualité de vie des habitants par le maintien et le développement de la biodiversité**, pour laquelle ont été choisis des projets de grande échelle, développant la trame verte à l'échelle des communes ou venant recréer des continuités écologiques ;
- **Du renforcement des usages du numérique**, pour lequel ont été choisis des projets d'inclusion numérique via les équipements numériques dans les écoles et le développement des services numériques aux citoyens, et de sécurisation des données numériques au profit de la continuité des services publics ;
- **De la mutation économique du territoire par le développement de l'économie circulaire**, pour laquelle ont été choisis des projets de ressourcerie / réemploi ancrés sur le territoire et un projet innovant d'achat de véhicules propres participant à la réduction de l'impact environnementale de la collecte des déchets.

Ce choix ne vaut pas présélection des projets par anticipation. Elle sera opérée par la gouvernance à mettre en place une fois le territoire désigné lauréat. Celle-ci sera composée du président de l'EPT, des vice-présidents en charge des thématiques financées par le FEDER, et des maires des 24 villes. Les directions opérationnelles de l'EPT participeront également à la gouvernance afin d'apporter un avis technique sur les projets. Des réunions thématiques (biodiversité, économie circulaire, rénovation thermique, numérique) sont prévues en amont afin d'échanger avec les acteurs locaux, en articulation avec la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

Il est proposé d'approuver le dossier de candidature joint à la présente délibération.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente "Maîtrise budgétaire et fonctions support" ;

Vu les termes de l'appel à candidature pour le volet urbain "Investissements territoriaux intégrés" (ITI) du Programme opérationnel régional de l'Île-de-France et du bassin de la Seine FEDER-FSE 2021-2027 ;

Vu les 4 priorités stratégiques de ce programme opérationnel régional :

- Tirer parti des avantages du numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics ;
- Mesures en faveur de l'efficacité et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Favoriser la transition vers une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources ;
- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution ;

Vu la nécessité d'appuyer le dossier de candidature par le choix de projets illustrant à la fois l'ambition et les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces 4 priorités, dans la limite maximale de 15 projets ;

Considérant que cette candidature répond à des enjeux cruciaux de notre territoire et permet d'accélérer la transitions environnementale, énergétique, numérique et sociale ;

Considérant que cette candidature s'inscrit dans les actions et les priorités soutenus par l'EPT en termes de biodiversité, d'économie circulaire, de rénovation énergétique et de développement numérique ;

Considérant que l'intérêt de l'EPT est de venir en appui aux projets du territoire répondants aux objectifs de la candidature précités.

Considérant que l'octroi de fonds européens confirme le rôle essentiel de l'EPT dans l'accompagnement des projets d'envergures menés, notamment par les communes, sur le territoire.

Considérant finalement l'intérêt et l'utilité de ces financements en termes d'effet levier, permettant aux différents projets intégrés à la candidature de pouvoir être réalisés.

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et, sur sa proposition,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la candidature de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à l'appel à candidature pour le volet urbain "Investissements Territoriaux Intégrés" (ITI), dans le cadre du Programme régional FEDER-FSE 2021-2027.
2. Approuve le budget global prévisionnel du programme de 15 projets, d'un montant total de 38 692 366,75 €, dont une contribution du FEDER à 40%, soit 11 579 379,50 €.
3. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 87

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 19 décembre 2022 ayant été publiée le 19 décembre 2022



A Vitry-sur-Seine, le 16 décembre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

**Programme opérationnel régional FEDER-FSE de
l'Île-de-France et du bassin de la Seine 2021-2027**

**Candidature de l'EPT Grand-Orly-Seine- Bièvre pour le volet
urbain « Investissements Territoriaux Intégrés » (ITI)**

Décembre 2022

Introduction

Ce document constitue la candidature de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly-Seine-Bièvre au volet territorialisé du FEDER pour la période 2021-2027 afin de constituer à nouveau un organisme intermédiaire des fonds européens sur son territoire. Il s'inscrit en réponse au cahier des charges de la Région Ile-de-France.

L'élaboration de cette candidature a fait l'objet d'un travail de mobilisation des élus et des équipes techniques des villes et de l'EPT lui-même, ainsi que des acteurs du territoire.

Le territoire dispose d'une expérience confirmée et réussie de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) dont le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européens (FSE) notamment.

La candidature portée par l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre pour la période 2021-2027 s'appuie sur le projet du territoire approuvé le 17 décembre 2019 et qui définit les choix stratégiques du territoire à horizon 2030. Le projet de territoire porte quatre exigences qui trouvent aujourd'hui leur écho dans les axes stratégiques retenus pour le FEDER en Ile-de-France :

- Combattre le dérèglement climatique et les nuisances,
- Garantir la ville et la qualité de vie pour tous,
- Anticiper les évolutions de la vi(II)e,
- S'affirmer comme territoire métropolitain.

Fort d'un territoire de 24 communes et de plus de 700 000 habitants, l'ETP Grand-Orly-Seine-Bièvre est le territoire le plus vaste et le plus peuplé après Paris de la métropole parisienne. Il dispose d'un potentiel de développement considérable aux plans urbain et économique. De très nombreuses infrastructures de transports du Grand Paris sont en cours de réalisation (nouvelles lignes de métro, tramway...) qui vont accroître considérablement son attractivité dans les années à venir.

Le territoire dispose par ailleurs de l'offre de foncier mutable la plus importante de la région parisienne en raison des grandes opérations d'aménagement présentes sur son territoire (Ivry-Confluences, Ardoines...) avec un potentiel de plus de 5 M de m² de foncier à aménager dans les années à venir. Ces deux éléments constituent des atouts indéniables pour le développement de l'économie, de l'emploi et de l'habitat sur le territoire.

Ce développement doit se réaliser en cohérence avec les grands enjeux sociaux, environnementaux et climatiques de l'Ile-de-France et s'inscrit en réponse aux besoins propres de ses habitants et de son tissu économique.

De de point de vue, l'accès au logement et à l'emploi pour les habitants du territoire est une priorité, tout comme le maintien des activités économiques existantes dans le foncier actuel et futur.

Diagnostic territorial

1. LE TERRITOIRE

L'EPT Grand-Orly-Seine- Bièvre est **un des territoires de la métropole du Grand Paris** créée par la loi NOTRe¹ le 1er janvier 2016. Situé à proximité immédiate de la partie sud-est de Paris, il regroupe **24 communes** des départements du Val-de-Marne et de l'Essonne : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon, Vitry-sur-Seine.

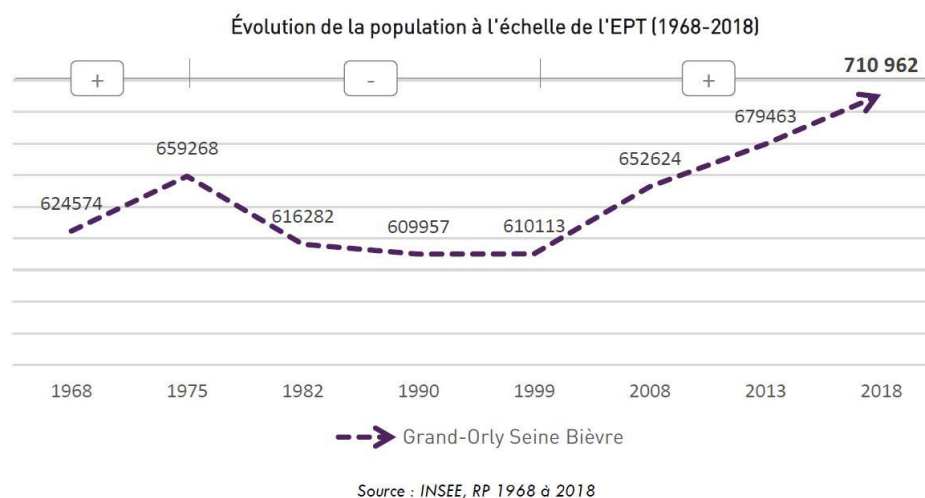
Il borde le périphérique parisien au nord entre Gentilly et Ivry-sur-Seine et s'étend au sud le long de la Seine jusqu'à Viry-Châtillon. Sur son territoire sont implantés le MIN de Rungis, l'aéroport international de Paris-Orly, le pôle santé de Villejuif et de nombreuses activités industrielles et logistiques. Il est desservi par de très nombreuses infrastructures de transports dont 21 gares RER, 6 stations de métro, 2 lignes de tramway, 3 autoroutes et 8 ports urbains. Ces infrastructures sont en plein développement avec notamment en projets la construction de 10 gares du métro Grand-Paris-Express sur le territoire de l'EPT.



¹ Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

1.1 Une croissance démographique soutenue

Second territoire le plus peuplé de la métropole après Paris, le territoire compte **une population de 711 000 habitants² en croissance soutenue** (0,8% /an en moyenne depuis 15 ans). Cette croissance est deux fois plus rapide que la moyenne métropolitaine. Cette dynamique est due à un fort **solde naturel** (+1.02) et à un solde migratoire quasiment à l'équilibre (-0.11). La population est significativement jeune, 41% des habitants ayant moins de 30 ans en 2018. La croissance démographique se concentre autour et le long des axes structurants et des gares actuelles. Les projets de développement de nouveaux transports devraient accroître l'attractivité du territoire et maintenir cette dynamique démographique.



1.2 Un pôle économique majeur de la métropole parisienne

1.2.1 Un tissu économique dynamique

Le territoire se situe en troisième position (après Paris et La Défense) au sein de la métropole en matière économique pour le nombre d'établissements existants. Il est caractérisé par un **fort dynamisme de la création d'entreprises et par une richesse en emplois plus importante que pour l'ensemble de la métropole** (7,1% des emplois pour 5,2% des établissements). Quelques chiffres³: près de 63 000 entreprises (dont 8% en quartiers politique de la ville), 285 000 emplois (3^{ème} rang de la MGP), 10 065 créations en 2019.

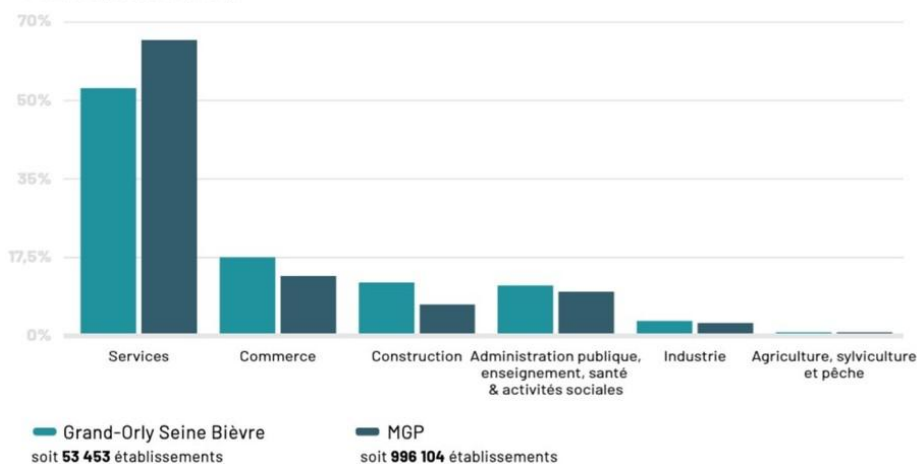
Derrière ce dynamisme des points de fragilités sont identifiés. **Le taux de chômage est plus important** (13,8%) que dans l'ensemble du territoire de la MGP (+0,9%) et de l'Île-de-France (+1,6%). Les défaillances d'entreprises sont également plus élevées. Le tissu économique est caractérisé par une part importante d'établissements de plus de 50 salariés et d'établissements de taille intermédiaire (250 à 5000 salariés) en lien avec le MIN de Rungis, les plateformes logistiques ainsi que la plateforme aéroportuaire d'Orly. **Les secteurs les plus fortement représentés sont le commerce de gros, la construction, le transport et l'entreposage, le commerce de détail et la santé.**

Ce territoire est caractérisé par une **forte dimension productive**. La part de l'activité industrielle reste plus forte que dans le reste du territoire métropolitain (17 230 emplois dans l'industrie) même si cette part tend à diminuer comme partout ailleurs (3,9% des emplois contre 73% dans les services).

² Sources : données INSEE (RP, 2018)

³ Sources : données 2020 – 2021 (AGDE, Pôle Emploi, DGFIP)

La répartition des entreprises du Grand-Orly Seine Bièvre par secteurs d'activité
Au 31.12.2015 (source CLAP, INSEE)



Source : Grand-Orly-Seine-Bièvre

1.2.2 Une identité et des activités industrielles en mutation

Le territoire a un tissu industriel diversifié avec la présence de centres de recherche de grands groupes (l'Oréal, Renault F1, Air Liquide Santé, Velux...), **c'est le second territoire industriel de la métropole** avec 15 000 établissements productifs et plus de 53 000 emplois⁴. Les activités industrielles se sont historiquement concentrées le long de la vallée de la Seine. Si le territoire est touché, comme de nombreux autres, par la désindustrialisation (cf. la fermeture programmée de l'usine Renault à Choisy-le-Roi), les activités productives restent très présentes. Elles sont caractérisées par une mutation des activités économiques qui associent aux activités industrielles des activités de services et de la logistique. **L'histoire et les savoir-faire industriels du territoire et les mutations à l'œuvre sont des atouts pour le futur**, notamment pour le développement de l'industrie de demain à fort contenu numérique.

1.2.3 Des pôles structurants pour le développement économique de la métropole

Le Grand-Orly-Seine Bièvre accueille plusieurs pôles majeurs d'envergure métropolitaine, régionale, nationale et internationale :

- Le **pôle Orly-Rungis** qui inclut l'aéroport d'Orly (2^{ème} aéroport français), le MIN de Rungis (premier marché de produits frais mondial), Belle-Epine (centre commercial d'attractivité régionale), la plateforme logistique Sogaris, des parc d'affaires (Icade) et des zones d'activités,
- La **vallée de la Seine**, territoire façonné par l'histoire industrielle et concerné par les plus grandes opérations d'aménagement en cours (Ivry-Confluence, Grandes Ardoines à Vitry-sur Seine) constitue une réserve foncière très importante pour le développement de nouvelles activités tertiaire et productives,
- Le **pôle santé** comprenant l'hôpital Gustave Roussy, premier centre européen de lutte contre le cancer, de nombreux laboratoires de recherche, plusieurs CHU et la présence d'activités pharmaceutiques notamment Sanofi,
- Le **sud du territoire**, caractérisé par son tissu dense de TPE-PME et de grandes zones d'activités diversifiées (Morangis, Villeneuve-Triage).

⁴ Sources : études conduites par l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre

1.2.4 Les conséquences de la crise sanitaire

La crise sanitaire du Covid-19, dont nous ne mesurons pas complètement les impacts et les effets, se doit d'être prise en compte. La crise touche plus fortement les métiers et activités précaires et donc les populations fragiles. L'arrêt des aides économiques aura des conséquences pour de nombreuses entreprises avec des situations très contrastées. Certains secteurs comme le digital, le e-commerce, la santé et toute une partie de l'artisanat ont été dopés par la crise et seront sans doute encore bénéficiaires à l'avenir de mesures de soutien. Pour d'autres activités, la situation risque d'être plus difficile, notamment le commerce de proximité, la restauration et l'hôtellerie.

Nous savons d'ores et déjà que **des activités économiques majeures pour le territoire risquent d'être impactées durablement**. Il en va ainsi du transport aérien dont on sait que la reprise reste longue avec des changements structurels durables (ex : les voyages d'affaires devraient connaître une baisse de 60% d'après les enquêtes menées auprès des entreprises). Les activités économiques de l'aéroport et plus largement du pôle d'Orly seront directement impactées. De même des changements importants pourraient avoir lieu **en matière d'immobilier d'entreprise** car les besoins ont évolué avec la mise en place généralisée du télétravail dans les activités tertiaires.

Dans ce contexte, **les enjeux de la transition écologique et énergétique, de la sécurisation des approvisionnements vont devenir incontournables** pour soutenir le tissu économique et envisager son développement futur. Il en est ainsi de la relocalisation des activités industrielles, du développement de l'économie circulaire et du réemploi, de l'éco-construction, des circuits-courts, du développement de l'économie sociale et Solidaire (ESS), de l'agriculture de proximité et de l'agro-alimentaire. Dans ces domaines le territoire dispose de nombreux atouts, acteurs et opportunités.

1.3 Un parc de logements sous tension

En 2018, d'après les données INSEE, le Grand-Orly Seine Bièvre compte **320 675 logements**. Cela représente 8,9% du parc de logements de la MGP. Les résidences principales sont occupées à 56,7% par des locataires, et à 41,1% par des propriétaires. Les logements sociaux représentent 34% du parc total. De par le renforcement de l'offre de transport en commun et les grandes opérations d'aménagement et/ou de renouvellement urbain en cours, **le territoire est attractif pour l'habitat et dispose d'un fort potentiel pour l'accueil de nouveaux habitants**. L'effort constructif du territoire est important avec 54 297 logements autorisés⁵ entre 2011 et 2020, soit une moyenne de plus de 5400 logements par an. Le rythme de construction a fortement ralenti depuis en raison des différentes crises qui marquent le fonctionnement de l'économie (Covid 19, hausse des coûts de la construction et de l'énergie, pénurie de matériaux et de carburant...).

Le parc de logements est sous tension du fait de la hausse naturelle de la population et de la réduction de la taille des ménages, mais également du fait de son attractivité au sein de la MGP avec des prix d'achat et à la location inférieurs à de nombreux territoires de proche couronne. Ceci génère un phénomène de **suroccupation des logements** (14,9% en 2018) et un **risque de relégation des classes moyennes et populaires** vers des territoires plus éloignés, aux coûts fonciers et immobiliers moindres. La part importante du logement social sur le territoire permet d'atténuer ce phénomène, mais il est inégalement réparti sur le territoire et ne permet pas de répondre dans des délais acceptables aux nombreuses demandes en cours du fait du renchérissement des coûts de l'immobilier⁶, avec seulement **1 attribution pour 10 demandes de logements** en 2019.

⁵ Données Sitadel

⁶ Le prix du logement oscille entre 2750 €/m² (Villeneuve Saint Georges) à 6 580 €/m²

1.4 De nombreux quartiers en géographie prioritaire de la politique de la ville⁷

Le Grand-Orly Seine Bièvre compte **31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 34 quartiers dits de « veille active »** répartis sur 18 des 24 communes qui le composent. Ces quartiers regroupent plus de 200 000 habitants aux conditions de vie précaires (28% des habitants du territoire), dont **près de 100 000 personnes vivent en QPV**. Les femmes et les jeunes de moins de 25 ans constituent une part importante de la population.

Au niveau national, le taux de chômage en QPV, avant le Covid-19, était déjà 2.7 fois supérieur à celui hors QPV, le chômage de longue durée représentait près de 50% des chercheur-euse-s d'emploi habitant en QPV, le taux de chômage des jeunes bacheliers est 1.7 fois supérieur pour les habitants en QPV que hors QPV trois ans après la fin de leurs études. Le niveau de formation des habitants en QPV reste peu élevé puisque 58,9% d'entre eux ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP, 28,8% d'entre eux sont non-diplômés. S'ajoutent à ce constat, les problématiques linguistiques et liées à l'utilisation des outils numériques. Par ailleurs, les conditions d'emploi des habitants des QPV sont plus précaires (CDD, intérim, temps partiels, emplois saisonniers) et les postes se situent souvent dans les secteurs les plus touchés en cette période (restauration, BTP...).

8 contrats de ville mobilisent des moyens pour favoriser le développement de projets locaux, le développement économique et la participation des citoyens dans ces quartiers. S'ajoutent à cela la programmation de 11 nouveaux projets de renouvellement urbain (NPNRU) engagés pour améliorer les conditions de vie et d'habitat des habitants.



Source : SIG Grand-Orly Seine Bièvre

⁷ Source : Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville Grand-Orly-Seine-Bièvre (2020)

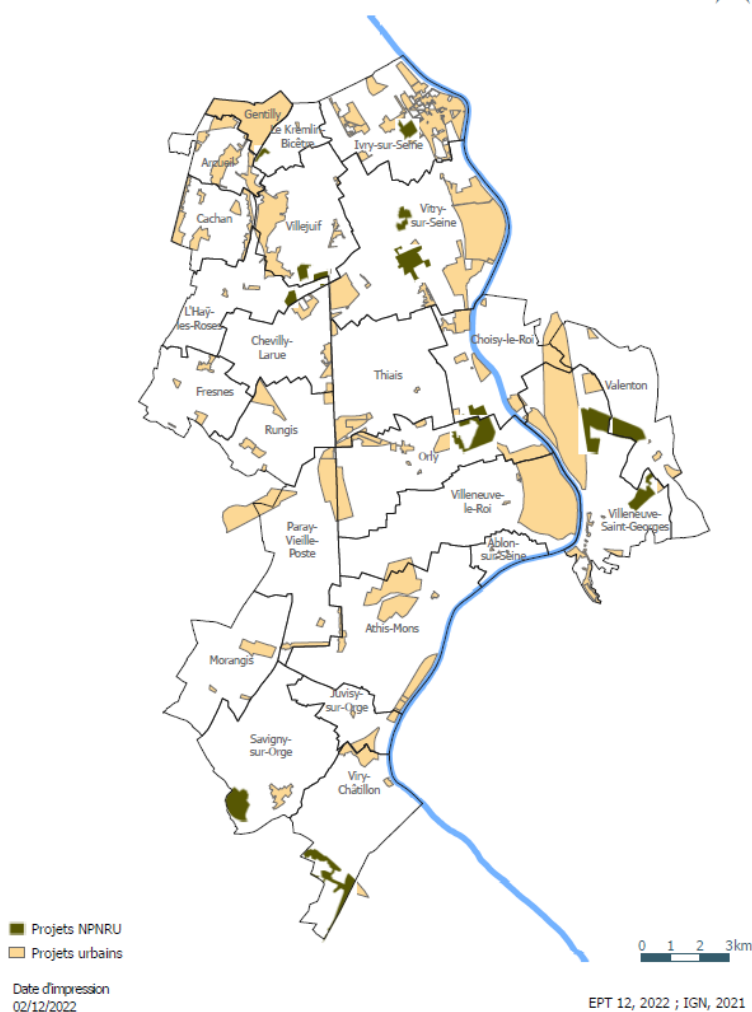
1.5 De grandes opérations d'aménagement et le développement du réseau de transport en commun en faveur de l'amélioration du cadre de vie

1.5.1 Un territoire en mutation

Le Grand-Orly Seine Bièvre dispose de **l'un des plus grands potentiels de développement de la métropole** pour les 20 à 30 années à venir. Ce sont **70 projets d'aménagement** et 5 millions de m² qui sont aménagés, dont 50 % dédiés aux activités économiques (dont 1 millions de m² dédiées aux activités productives). A titre d'exemple : Ivry Confluences (1 million de m²), Les Grandes Ardoines à Vitry-sur-Seine (1 million de m²), Campus Grand Parc à Villejuif (415 000 m²), ou encore le projet du SENIA (85 hectares de surface sur les communes de Thiais et Orly en cours de mutation avec quatre secteurs opérationnels). Les **11 projets NPNRU⁸** constituent également des opérations d'aménagement de grande ampleur. Outre une programmation équilibrée, ces projets portent tous la volonté d'améliorer les conditions de vie des habitants à travers le renforcement de l'offre en équipements, commerces et services et de la place de la nature et de l'agriculture en ville.



Projets d'aménagement et de renouvellement urbain du Grand-Orly Seine Bièvre



⁸ La programmation des projets NPNRU intègre la reconstruction des 4 000 logements sociaux démolis et près de 4 000 logements en diversification (accession à la propriété, locatif privé...). Au-delà de ces actions, le territoire s'attache, au travers des projets urbains, au désenclavement des quartiers et à leur meilleure intégration dans le tissu urbain environnant (restructuration urbaine, amélioration du réseau viaire, développement des modes actifs de déplacement (vélo, marche à pied).

Le territoire dispose d'**infrastructures de transport majeures** au sein de la métropole parisienne : aéroport d'Orly, maillage autoroutier (A6, A106 et A86), transports en commun (tramway T7 et T9, métro 7, RER B, C et D), et bénéficiera prochainement de **nouvelles infrastructures** (métros, tramway, bus à haut niveau de service, téléphérique urbain, RER vélo) qui amélioreront significativement les conditions de déplacement des habitants, salariés et usagers, que ce soit au sein du territoire et en lien avec les territoires voisins.

Ces nouvelles infrastructures sont des atouts très importants en accompagnement des projets d'aménagement et de développement économique, pour réduire la place de la voiture individuelle, **donner davantage de place aux piétons et favoriser l'appropriation de l'espace public** (usages récréatifs, sport, culture, commerce, nature...).

Calendrier de mise en œuvre des projets d'infrastructures de transport

2023

- Le tram T12 express reliera Massy à Évry-Courcouronnes et prévoit 2 arrêts sur le territoire
- Le T Zen 4, nouvelle ligne de bus en site propre remplacera la ligne 402 entre Viry-Chatillon et la gare RER de Corbeil-Essonnes.

2024 : La prolongation de la ligne 14 au sud desservira 6 gares : gares de Hôpital Bicêtre, Villejuif Gustave Roussy, l'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Thiais-Orly, aéroport d'Orly

2025

- La ligne 15 sud du Grand Paris Express desservira 5 gares : Arcueil-Cachan, Villejuif Gustave Roussy, Villejuif Louis Aragon, Vitry-Centre et Les Ardoines.
- Mise en service du téléphérique urbain Câble 1 entre Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes, Valenton et Créteil.

2027-2030

- Prolongement du tramway T7 jusqu'à Juvisy-sur-Orge.
- La nouvelle ligne de bus T Zen 5 reliera le 13^e arrondissement de Paris à Choisy-le-Roi en passant par Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine en près de 33 minutes.
- La ligne 18 du Grand Paris Express sera mise en service. Elle desservira 10 gares, de l'aéroport d'Orly à Versailles Chantiers, en 30 minutes.
- Le prolongement de la ligne 10 est envisagé en deux phases : dans un premier temps, avant 2030, depuis son terminus actuel de la gare d'Austerlitz jusqu'à Ivry-sur-Seine / Gambetta, puis jusqu'aux Ardoines à Vitry-sur-Seine, en correspondance avec la ligne 15 du Grand Paris Express.

1.5.2 La réduction des risques et nuisances environnementaux

Près de 60% du territoire est exposé à au moins deux nuisances (bruit, pollution de l'air, des sols, de l'eau, industrielle)⁹. **Cela concerne plus de 2 habitants sur 3** qui résident dans un des secteurs multi-exposés. Le territoire est situé en **zone sensible à la qualité de l'air** avec pollution au dioxyde d'azote et aux particules fines le long des axes routiers, il est également **fortement exposé au bruit** en raison des grandes infrastructures routières, ferrées et de la présence de l'aéroport d'Orly. Son passé industriel a généré de nombreuses zones où **le sol est pollué**. Il est également fortement impacté par la **pollution lumineuse** avec des conséquences sur la biodiversité. La réduction des risques et nuisances dans ses différentes dimensions est un enjeu important pour le territoire dans le cadre des projets d'aménagement, politiques publiques, documents stratégiques en cours d'élaboration et démarches contractuelles engagées avec l'Etat et les partenaires publics et privés.

⁹ Source : diagnostic du Plan Climat Air et Energie Territorial - PCAET (juin 2019)

1.6 Un territoire vulnérable au dérèglement climatique

1.7.1 Le patrimoine bâti et le transport routier, premiers émetteurs de gaz à effet de serre et de consommation énergétique

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire¹⁰ ont baissé entre 2005 et 2015 mais stagnent depuis. Les dernières données (2018) indiquent que **le patrimoine bâti (résidentiel et tertiaire) est le premier émetteur avec 40%**, du fait de son âge de construction (67% des logements datent d'avant la première réglementation thermique de 1974) et de la prédominance chauffage par le gaz dans le résidentiel. Suivent ensuite des secteurs caractéristiques du territoire : **transport routier (21%), industrie (14%), traitement des déchets (11%), aéroport d'Orly (8%)**. L'empreinte carbone des habitants¹¹ est largement dominée par les transports (35%), l'alimentation (26%) et le logement et l'énergie (18%).

En termes de consommation énergétique, **le patrimoine bâti occupe une nouvelle fois la place la plus importante (67% en 2018)**, suivi de l'industrie (17%) et du transport routier (16%). Après une baisse observée entre 2005 et 2025, une stagnation de la consommation est également constatée depuis.

Il y a donc un fort enjeu à accélérer les efforts engagés pour réduire les émissions de GES en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, bien que celui-ci montre déjà ses premiers effets (canicules, sécheresses, phénomènes orageux...), et la consommation énergétique du territoire, qui plus est dans la période de crise énergétique que traverse notre pays. Rénovation du bâti, alternatives à la voiture individuelle, organisation et report modal de la logistique, économie circulaire, amélioration du tri et réduction du volume des déchets sont autant de solutions portées par le territoire.

1.7.2 Les effets du dérèglement climatique sur le territoire et ses habitants

En Ile-de-France la hausse des températures moyennes a progressé de 1°C en un siècle et 9 vagues de chaleur ont été répertoriées depuis l'année de référence de 2003. La trajectoire actuelle laisse présager une augmentation de moyenne des températures de 2 à 2,5°C d'ici la fin du siècle avec des conséquences très importantes sur les habitants et les activités humaines. **Urbanisé à 94%, le Grand-Orly Seine Bièvre est très sensible au phénomène d'îlots de chaleur urbains lors des pics de chaleur**. En 2003, lors de la canicule, le Val-de-Marne avait enregistré la surmortalité (+171%) la plus importante d'Ile-de-France (+134% en moyenne), très au-dessus de la moyenne française (+55%).

Les effets du dérèglement climatique concernent également le cycle de l'eau avec à la fois une diminution du niveau des précipitations (baisse des nappes phréatiques) et une augmentation des précipitations extrêmes (inondations par ruissellement). Le Grand-Orly Seine Bièvre est **le second territoire le plus touché par le risque de débordement de la Seine dans la métropole** (près d'un quart du territoire submergé en cas de crue centennale). Le **risque sur les mouvements de sols** est très important en lien avec le stress hydrique et la rétractation des zones argileuses, ainsi que du fait de la présence d'anciennes carrières au nord du territoire. Le territoire est par ailleurs concerné par la prolifération d'espèces invasives et les impacts sur la faune et la flore.

¹⁰ Scope 1 (émissions directes) et scope 2 (vecteurs d'énergie utilisés)

¹¹ Scopes 1, 2 et 3 (émissions indirectes)

2. SPÉCIFICITÉS ET ATOUTS DU TERRITOIRE POUR LA CANDIDATURE TERRITORIALISÉE

2.1 Un engagement du territoire dans les précédentes programmations

Au cours des deux précédentes périodes de programmation, le territoire a acquis une solide expérience de la gestion des fonds européens FEDER-FSE :

- 2007-2013 : **candidature Inter'active « Seine-Amont In'Europe »**, portée par l'Association Seine-Amont Développement (ASAD) ;
- 2014-2020 : **Investissement Territorial Intégré (ITI) Seine-Amont** porté par la Communauté d'Agglomération Seine-Amont intégrée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2016 sur le périmètre des communes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Valenton et Vitry-sur-Seine.

Des projets emblématiques ont pu bénéficier du soutien du FEDER et du FSE, contribuant au renforcement et à la consolidation d'outils, de démarches et de projets innovants et structurants pour l'avenir du territoire. L'ITI Seine-Amont a permis sur la période 2014-2020, la programmation de **23 projets** pour un montant total de 18 206 839,80 € correspondant à une consommation de subventions européennes de **9 240 000 € dont 8 880 036,47 € investis dans les projets du territoire**.

La gestion des fonds européens par le territoire a été performante :

- **94%** de taux de présélection des projets par l'ITI Seine Amont,
- **87%** de l'enveloppe financière globale a été programmée pour être consommée d'ici fin 2022.

Les résultats des actions mises en œuvre au cours de la programmation :

Ménages ayant bénéficié d'une rénovation thermique	642	Chômeurs soutenus dans leurs démarches	35
Personnes accompagnées dans un projet entrepreneurial	383	Services numériques et applications créées	26
Actions de lutte contre les discriminations	81 participants	Structures innovantes construites et réhabilitées	2
Entreprises soutenues et accompagnées	70	Points de fragilité du paysage urbain traités	1

Exemples de projets financés :

- Équipement de la pépinière et hôtel d'entreprises Silver Innov, seul établissement de ce type en France dédié à la Silver Économie,
- Réhabilitations thermiques de la résidence du Petit Étang à Valenton, de la Cité Truillot à Ivry-sur-Seine et de la Cité des Métiers à Choisy-le-Roi,
- Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire à Valenton,
- Soutien au projet Ecocit'Ems du cluster Eaux-Milieus-Sols pour l'innovation dans l'aménagement et la gestion des sols,
- Appui à l'incubateur audiovisuel B-Movie porté par le studio Kremlin à Ivry-sur-Seine,
- Aménagement d'une liaison verte entre deux espaces verts à Vitry-sur-Seine.

2.2 Un territoire qui s'inscrit en cohérence avec les priorités de l'Union Européenne et du volet territorial du FEDER en Ile-de-France

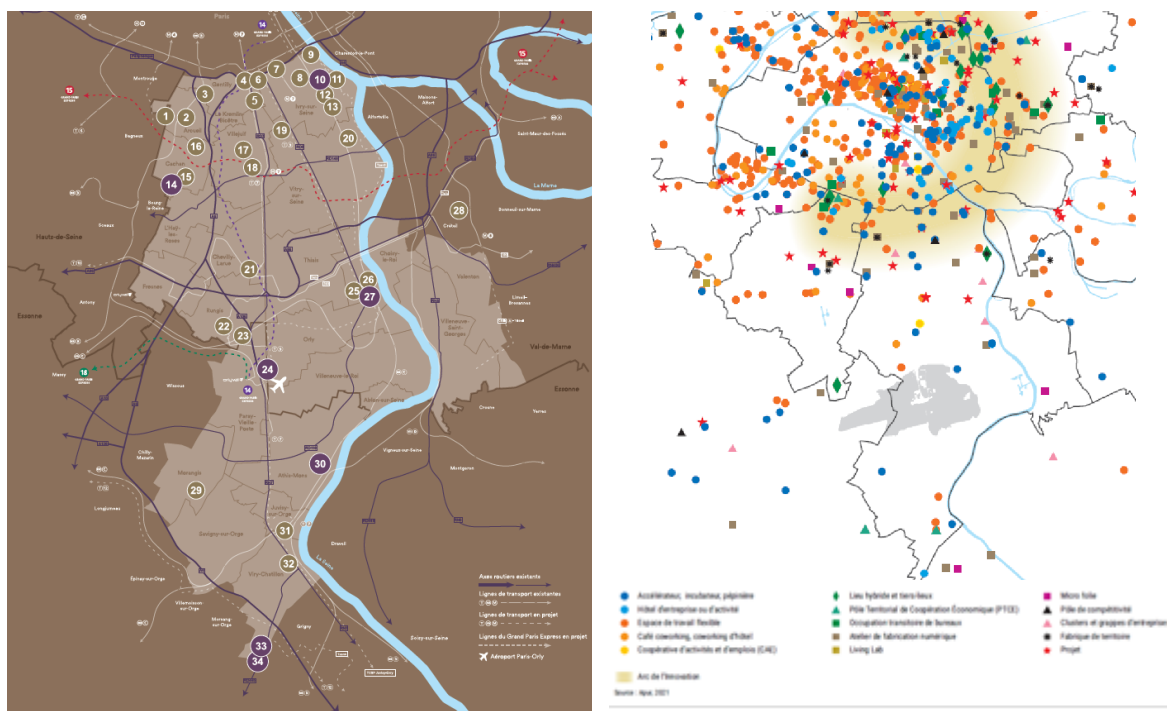
La Région Ile-de-France a choisi de décliner **3 des 5 objectifs stratégiques** de l'Union Européenne dans son Programme régional 2021-2027 :

- OS 1 : Une Europe plus intelligente,
- OS2 : Une Europe plus verte,
- OS4 : Une Europe plus sociale.

Le territoire a investi depuis plusieurs années dans **le soutien et l'animation (réseaux, ateliers, événements) de l'écosystème de l'innovation**, à travers la structuration de domaines d'activité stratégique (santé - bien-être - autonomie, ville durable, numérique et industries connexes, agroalimentaire) et a mis en place une plateforme numérique (Hub de l'innovation¹²) visant à donner de la lisibilité, animer et mettre en réseau les acteurs de l'innovation du territoire.

Il dispose d'un **pôle santé très innovant** autour de l'hôpital Gustave Roussy à Villejuif, des CHU, du pôle de gériatrie de Charles Foix, du développement de la Silver Économie et de la présence des activités R&D de SANOFI. **Le numérique, les technologies de l'information et de la communication ainsi que les industries connexes** (mécanique, mécatronique) sont très présents dans la dynamique d'innovation du territoire. Le nombre d'entreprises dans ce secteur est en croissance soutenue (1400 entreprises ont été recensées en 2017)¹³ avec des établissements d'enseignement supérieur spécialisés (IUT de Cachan, écoles d'ingénieurs privées...) et un réseau d'acteurs qui maille ainsi le territoire. Le territoire fait par ailleurs partie de la Vallée Scientifique de la Bièvre et l'Arc de l'Innovation au sein desquels sont portées les problématiques du numérique et des industries connexes.

Bien que largement moindre qu'à Paris, l'offre de tiers-lieux apparaît semblable aux autres territoires de la métropole. **32 tiers-lieux¹⁴ sont recensés** dont 7 ont une vocation de soutien à l'innovation en lien avec le numérique. Le territoire dispose d'un potentiel de développement important des tiers-lieux et plusieurs projets sont actuellement en réflexion.



Les tiers lieux (source: EPT Grand-Orly Seine Bièvre) et les lieux de l'innovation et de l'entrepreneuriat (source : APUR, 2021)

Outre leur appui à l'écosystème économique, les collectivités ne sont pas en reste en la matière. Elles **investissent dans la mise à disposition d'outils numériques** dans les écoles, les médiathèques et dans les pôles de services au public (type Maisons France Services). Elles développent par ailleurs

¹² <https://hubinnovation.grandorlyseinebièvre.fr/>

¹³ Sources : projet de territoire EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre

¹⁴ <https://www.grandorlyseinebièvre.fr/information-transversale/publications/tiers-lieux-des-lieux-pour-mon-activite-1588>

des outils de digitalisation de la relation aux habitants, à travers les portails familles (prise de RDV, inscription aux activités périscolaires, en crèche...) ou des outils spécifiques tels que l'application mise en place par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour informer les habitants des calendriers de collecte des différents types de déchets et prendre RDV pour la collecte des encombrants¹⁵.

Le déploiement de la relation numérique aux habitants et usagers par les collectivités locales reste cependant inégal. Il y a là **un enjeu majeur d'équité territoriale** et de renforcement de la dynamique en cours pour lequel le FEDER constitue un point d'appui.

2.2.1 Notre capacité à concourir à une Europe et une Région plus vertes et à faible émission de carbone

Le Pacte vert européen et la feuille de route européenne "Fit for 55" visent à porter une ambition et une exigence de transformation de nombreux secteurs de la société pour rendre l'Union européenne climatiquement neutre à l'horizon 2050. **Personne ne doit être laissé de côté dans ce cadre**, nécessitant de soutenir et d'accompagner tout particulièrement les habitants et les acteurs les plus modestes pour leur permettre de s'inscrire dans cette dynamique et de pouvoir s'adapter aux impacts du dérèglement climatique.

La protection de la biodiversité et des écosystèmes, la décorrélation de la croissance économique de l'utilisation des ressources (économie circulaire), l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, objectifs stratégiques fléchés vers la gestion territorialisée du FEDER, participeront fortement à cet enjeu de transformation.

Rénovation thermique des logements, notamment sociaux

L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements est un enjeu fondamental pour l'Île-de-France (25% de la consommation nationale, 1,7 millions de logements très énergivores). Les bâtiments résidentiels mais aussi tertiaires constituent le premier poste de consommation d'énergie en Île-de-France avec une consommation d'énergie finale de 135 TWh en 2017. Ce sont également les premiers émetteurs de gaz à effet de serre.

Le parc de logements du Grand-Orly Seine Bièvre présente les mêmes caractéristiques. **67% des logements sont anciens et énergivores** avec 60% des bâtiments du territoire étiquetés de E à G. Seuls 2% des logements sont étiquetés B et A. L'habitat individuel représente une part très importante de la consommation d'énergie mais la majorité de l'habitat est collectif (78,4%). La précarité énergétique concerne un nombre important de ménages et 10 000 logements sont considérés comme indignes et dégradés¹⁶. Il y a là à la fois **un enjeu de lutte contre le réchauffement climatique, de renforcement de notre efficacité énergétique, mais également de justice sociale.**

	Diagnostic de performance énergétique			
	Étiquettes A et B	Étiquettes C et D	Étiquette E	Étiquettes F et G
France	3,1%	43%	27,6%	26,3%
Île-de-France	1,7%	35,2%	28,6%	34,5%
Métropole du Grand Paris	1,78%	36,08%	28,84%	33,30%
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	2%	37,3%	29,8%	30,9%

Source : Insee, Phébus, Pegase

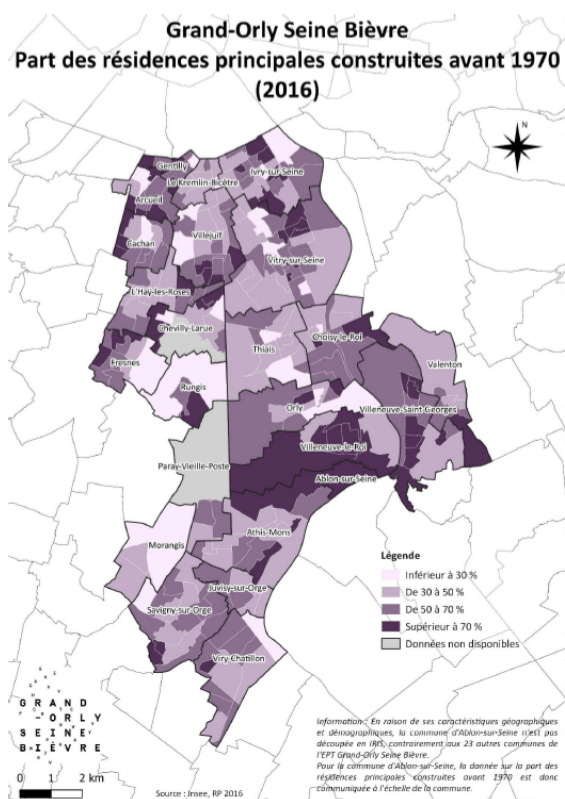
¹⁵ <https://app.grandorlyseinebievre.bluspark.io/>

¹⁶ Source : Atlas de la précarité énergétique sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre

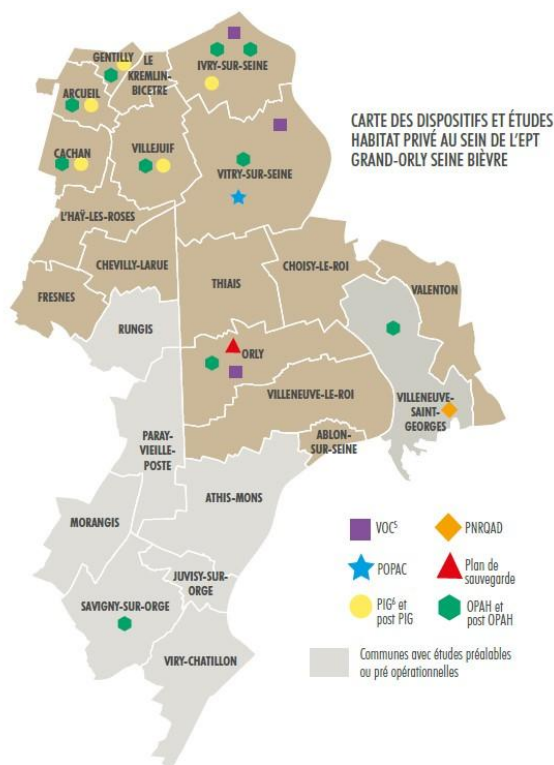
Cela concerne à la fois le parc social, pour lesquels les 64 bailleurs présents sur notre territoire sont fortement mobilisés pour offrir des logements confortables à leurs locataires et éviter l'explosion de leurs factures énergétiques, mais également le parc privé, individuel et collectif, où de nombreux ménages peinent à engager les travaux de rénovation qui s'imposent à eux, ou sont victimes de propriétaires bailleurs peu soucieux de rénover leurs biens du fait de la forte tension sur le marché immobilier ("marchands de sommeil"). **Pour certaines villes, la nécessité d'une rénovation thermique des logements se couple à l'impératif d'une isolation phonique**, du fait des nuisances sonores générées par les grandes infrastructures de transport et notamment de l'aéroport d'Orly.

Pour rappel, 67% des logements datent d'avant la première réglementation thermique de 1974. Les IRIS les plus concernés se localisent principalement dans les communes denses proches de Paris (Gentilly, Arcueil, Cachan, Villejuif, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine) et dans la partie centre-est du territoire (Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi, Orly, Ablon-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges).

C'est pourquoi, **le territoire s'est engagé depuis de nombreuses années dans la rénovation ou l'appui à la rénovation des logements** et porte 11 projets NPNRU, 5 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), 1 programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC), 1 plan de sauvegarde et le programme national de requalification des quartiers anciens (PNRQAD)¹⁷ dans le centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges. Bien que significative, cette action doit être amplifiée dans les prochaines années pour tenir l'objectif européen de neutralité carbone.



Source : Atlas de la précarité énergétique sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre



Source : EPT Grand-Orly Seine Bièvre

¹⁷ Opération dans le centre ancien de Villeneuve-Saint-Georges

L'existence de très nombreux réseaux de chaleur sur le territoire, notamment de géothermie, comparativement aux autres territoires métropolitains permet de proposer une énergie locale et renouvelable, moins tributaires des cours mondiaux de l'énergie et constitue une forme de bouclier pour les ménages qui en bénéficient.

Economie circulaire

Chaque année le jour du dépassement, date à partir de laquelle l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an, est plus avancé. Alors qu'en 1970, ce jour intervenait le 29 décembre, le jour du dépassement a été fixé le 28 juillet cette année. Face à l'épuisement progressif des réserves naturelles et des matières premières, **le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire n'est plus seulement nécessaire mais urgent** pour réduire significativement l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et le climat.

Le Pacte Vert européen, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et plus récemment loi Climat et Résilience visent ainsi à favoriser la pérennité, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matériaux et biens de consommation. Les **nouvelles filières REP** (responsabilité élargie du producteur) en cours de création seront, de ce point de vue, très structurantes dans les mois et années à venir.

De par sa taille, la région Ile-de-France est particulièrement concernée : 20 000 tonnes de matières sont consommées par an et par francilien. 60 % de cette consommation sont dédiés à l'énergie, l'alimentation et l'aménagement¹⁸. L'APUR¹⁹ estime qu'à l'horizon 2030, les démolitions et réhabilitations déjà prévues des opérations d'aménagement au sein de la métropole produiront plus de 18 millions de tonnes de déchets, dont 7,7 millions d'ici 2024. Notre territoire fait partie des secteurs concentrant le plus de **chantiers de démolition / construction** du fait des très nombreux projets d'aménagement et de renouvellement urbain et des infrastructures liées au métro Grand Paris Express (gares, ouvrages techniques, tunnels).

La consommation de biens se répercute également sur le **volume de déchets ménagers et assimilés produits sur notre territoire**, évalué à 254 078 tonnes par an²⁰, pour lesquels l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est chargé de la collecte et du traitement²¹ à l'échelle des 24 villes. Points positifs : ce volume est inférieur de 10% à celui de l'Ile-de-France et diminue ces dernières années : - 4% entre 2018 et 2020 avec une moyenne de 361 kg/habitants/an concernant l'ensemble des déchets (ordures ménagères, verre, collecte sélective, déchets végétaux). **Il y a pour autant enjeu à agir pour réduire ces volumes au maximum** et pour améliorer la qualité du tri (taux de refus des bacs de collecte sélective en centres de tri de 28,2% en 2020, contre 24,6% en 2017 en Ile-de-France).

Le territoire dispose de **nombreux atouts pour devenir un territoire pilote en matière d'économie circulaire** : un tissu industriel actif, un réseau de 12 recycleries et d'acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire (cf. Emmaüs implanté à Ivry-sur-Seine), des projets d'aménagement leviers d'innovation, la présence de clusters tels que Matériaupôle (sciences et génie des matériaux) et Eau, Milieux, Sols (gestion durable de l'eau, des milieux, des sols urbains et des biodéchets).

Si l'approche reste encore embryonnaire sur notre territoire, **il existe des initiatives assez nombreuses qui témoignent d'un terrain favorable à son développement** : chantier d'insertion pour la récupération et valorisation de produits frais invendus au MIN de Rungis ; optimisation de la logistique et réutilisation de marcs de café en substrat pour l'agriculture ; valorisation des gravats et

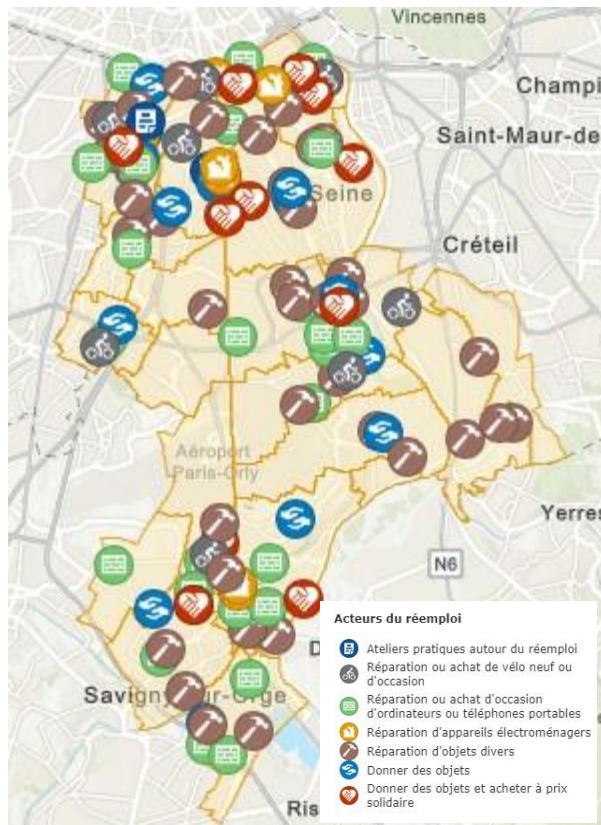
¹⁸ Source : Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015, réalisé par V.Augiseau et S.Barles.

¹⁹ <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/une-nouvelle-base-donnees-demolition-service-dechets-btp>

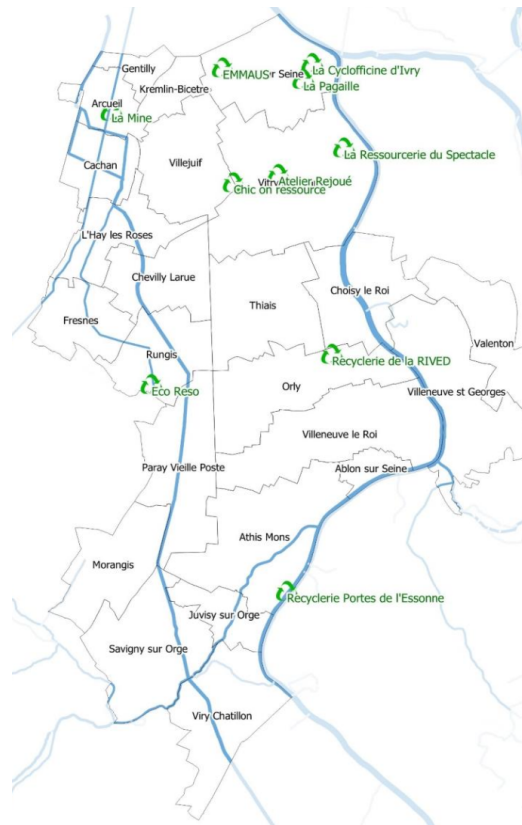
²⁰ Source : diagnostic du PCAET (juin 2019)

²¹ Le traitement des déchets ménagers est délégué aux 3 syndicats de traitement SYCTOM, SMITDUVM et SIREDOM, et à la régie autonome RIVED

réemploi des équipements (vente de 2000 portes et 1500 radiateurs) dans le cadre de la démolition de la Cité gagarine à Ivry-sur-Seine ; réutilisation des matériaux lors de la réfection de la piste 3 de l'aéroport d'Orly par le Groupe ADP.



Les acteurs du réemploi
Source : SIG de EPT Grand-Orly Seine Bièvre



Recycleries du territoire
Source : Rapport annuel gestion des déchets 2019 – EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre

Ses caractéristiques économiques (notamment le poids du secteur de la construction ainsi que les travaux du Grand Paris, besoins d'emplois locaux pour des catégories socio-professionnelles intermédiaires ; l'importance des activités en lien avec la logistique) et géographiques (axe Seine, position dans la Métropole) **constituent un potentiel important pour le développement des activités et des emplois de l'économie circulaire**. Un fort potentiel d'innovation économique existe dans ce secteur notamment dans l'écoconstruction et le traitement des déchets du BTP.

Le territoire accueille enfin de grands équipements de traitement des déchets et dispose d'un réseau de chaleur de grande envergure, permettant de valoriser l'incinération des déchets ultimes sur le plan énergétique (cf. les usines d'incinération à Ivry-sur-Seine et au MIN de Rungis).

Biodiversité

L'évolution de la biodiversité est particulièrement préoccupante à l'échelle planétaire. Selon les experts, le rythme de disparition des espèces est actuellement 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Certains parlent même d'un **processus en cours de sixième extinction de masse** qui, comparée aux précédentes, est beaucoup plus rapide et quasi exclusivement liée aux activités humaines.

Cette pression anthropique concerne la plupart des espaces, qu'ils soient ruraux et urbains. A l'échelle de l'Île-de-France, le diagnostic mené dans le cadre de la stratégie de la biodiversité 2020-2030 a mis en évidence la situation critique de la région, qui présente des fragilités en matière de biodiversité dans de nombreux domaines.

L'étude menée en 2018 sur la « Nature en ville » pour le compte de l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre, par l'IAU Ile-de-France²² et l'Agence Régionale de la Biodiversité, **pointe de son côté le morcellement de la trame verte et bleue, limitant la capacité du territoire à protéger et à développer la biodiversité.** Le territoire dispose pour autant d'importants réservoirs de biodiversité, répertoriés par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et représentant 322 ha (2,6 % de la surface du territoire) : le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine, le Coteau des Vignes à Athis-Mons, la vallée de la Seine entre Viry-Châtillon et Choisy-le-Roi, les lacs de l'Essonne à Viry-Chatillon et une partie du Bois de la Grange à Valenton. Plus largement la part du territoire constituant des réservoirs de biodiversité (ZNIEFF, PRIFF, ENS, zones humides, espaces agricoles et boisés) est de 10%.

Le territoire est également traversé par de **nombreux cours d'eau**, en premier lieu la Seine qui est son axe majeur, mais aussi la Bièvre, l'Orge, l'Yerres, l'Yvette et le Ru de Rungis. Les berges de ces cours d'eau sont très majoritairement artificialisées ce qui est un handicap pour le développement de la biodiversité, de la nature en ville et la prévention des inondations.

Les **activités agricoles** font historiquement partie de l'identité du territoire. L'agriculture reste présente sur le territoire de manière très modeste avec 117 hectares. Ces zones agricoles sont essentielles pour soutenir une production en circuit court et sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation saine et de qualité.

Bien que dépassant le quota minimum de 10 m² d'espaces verts recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (avec 11,4 m²/habitant), le territoire ne permet pas aux habitants un accès égal à ceux-ci. **Les espaces verts sont en effet répartis de manière inégale sur le territoire et 70% des habitants sont considérés comme carencés en la matière.**

Le renforcement de la trame verte et bleue est donc un enjeu important pour redonner une place significative à la biodiversité, améliorer le cadre de vie des habitants, mais aussi lutter et s'adapter au dérèglement climatique à travers l'infiltration des eaux pluviales et la constitution d'îlots de fraîcheur. Conscients de cet enjeu, les acteurs locaux portent depuis quelques années des projets d'aménagement de coulées vertes, de désimperméabilisation des cours d'école, d'aménagement de parcs et jardins. Le Département du Val-de-Marne a entrepris, de son côté, les classement en Espaces Naturels Sensibles (ENS) des parcs départementaux.

²² Actuel Institut Paris Région (IPR)

3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Engagement réussi du territoire dans une précédente programmation des fonds européens à l'échelle de la Seine Amont De nombreux projets d'aménagement et de renouvellement urbain, et d'infrastructures structurantes de transports en commun (Grand Paris Express, tramway, prolongation des lignes de métro existantes) Un tissu économique diversifié, y compris sur le plan industriel, un réseau de campus de formation et de recherche, de nombreux tiers-lieux sur le territoire (32 dont 7 en lien avec l'innovation numérique) 	<ul style="list-style-type: none"> Un retard de développement des infrastructures (THD) et des usages numériques (digitalisation des services publics et des entreprises) Une faiblesse du niveau de formation des habitants du territoire et en particulier ceux résidents dans les quartiers politique de la ville (QPV) Un très fort taux d'artificialisation des sols (94%), une biodiversité fortement dégradée et un faible accès aux espaces verts pour les habitants du territoire Un parc de logements anciens et énergivores
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Des cadres de gouvernance favorables au pilotage de projets structurants (Territoire d'Industrie, opération d'intérêt nationale, contrats d'intérêt national, projet partenarial d'aménagement, conventions NPNRU, contrats de ville...) Des acteurs publics et privés à l'initiative de premiers projets réussis d'économie circulaire, présence et développement de recycleries Un territoire volontariste pour réduire la production de déchets de 9% d'ici 2025 Le développement des data centers au service du rattrapage numérique du territoire La renaturation et la restauration de la biodiversité comme enjeu primordial du projet de territoire pour la qualité de vie des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Une attractivité territoriale et métropolitaine source de concurrence et de relégation des ménages les plus modestes vis-à-vis des plus aisés Les effets du dérèglement climatique sont déjà visibles sur le territoire (canicule, sécheresse, mouvements de terrain, inondations par ruissellement...), nécessitant d'accélérer et d'amplifier les efforts engagés en la matière Une crise sanitaire dont l'impact a été élevé sur le territoire en raison de la structure du tissu économique et de l'emploi, à laquelle vient s'ajouter la hausse du prix des matières premières et la crise énergétique

Projet de territoire

1. LES 4 EXIGENCES DU TERRITOIRE

Les enjeux, ambitions et projets soutenus dans le présent dossier de candidature s'inscrivent dans le **projet de territoire**²³ approuvé le 17 décembre 2019, qui définit les choix stratégiques du territoire à horizon 2030. Les 4 exigences portées par le Grand-Orly Seine Bièvre font, en effet, parfaitement écho aux orientations stratégiques portées par l'Union européenne et la Région dans le Programme opérationnel 2021-2027 :

- **Combattre le dérèglement climatique et les nuisances** : efficacité énergétique, rénovation thermique du bâti résidentiel et tertiaire, économie circulaire, boucles d'éco-développement, logistique urbaine, réduction des risques et nuisances, préservation et développement de la biodiversité, agriculture urbaine, gestion innovante de l'eau, justice environnementale ;
- **Garantir la ville et la qualité de vie pour tous** : renouvellement urbain, lutte contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique, politique de la ville, mixité sociale, accès à l'emploi des habitants, économie sociale et solidaire ;
- **Anticiper les évolutions de la vi(II)e** : mobilité durable (transports en commun, modes actifs), pratique des espaces publics, lieux alternatifs, numérique et services publics / services urbains innovants, développement du très haut débit et des réseaux publics intelligents ;
- **S'affirmer comme territoire métropolitain** : axe Seine, ville productive, écosystème de la santé, écosystèmes de la recherche et du développement (campus urbains) dans les domaines du numérique, des technologies de l'information et de la communication, de la mécanique, mécatronique et robotique, mise en œuvre des grands projets urbains.

Le Grand-Orly Seine Bièvre souhaite ainsi saisir l'opportunité de sa candidature au volet territorial du FEDER pour dynamiser les actions conduites par les porteurs de projets du territoire que ce soit des collectivités locales, des établissements publics, des associations ou des entreprises. L'enjeu au travers de la candidature sera de mettre en place une démarche de démultiplication par la valorisation d'actions particulièrement exemplaires et innovantes. Une démarche d'animation sera mise en œuvre, pour chacun des axes de la candidature afin de communiquer sur les actions mises en œuvre auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire

2. AMBITION ET INSCRIPTION DANS LES 4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU FEDER TERRITORIALISÉ

Dans le cadre de sa candidature, **le territoire a choisi de se positionner sur les quatre orientations stratégiques du volet territorial du FEDER pour la période 2021-2027**. Pour chacune de ces orientations stratégiques, des axes d'intervention prioritaires ont été définis en cohérence avec les schémas stratégiques européens et leurs déclinaisons nationales et régionales, notre projet de territoire et les documents cadres stratégiques de notre territoire, qu'ils soient à l'œuvre ou en cours d'élaboration.

²³ <https://www.grandorlyseinebievre.fr/presentation/projet-de-territoire-2030>

2.1 OS 1.2 : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

Le territoire accuse un retard de développement en matière d'infrastructures numériques, d'accès et d'usage du numérique par les habitants et les entreprises. Si l'usage du numérique s'est accéléré ces dernières années au sein des entreprises du fait du déploiement progressif du réseau très haut débit, du développement des clusters, de la création de nombreux tiers-lieux, des crédits des plans de relance initiés suite à la crise du Covid-19, l'appropriation des outils et services numériques par la population et par les collectivités locales semble plus inégale. C'est pourquoi, le territoire souhaite rattraper son retard en la matière dans le cadre de sa candidature. L'enjeu prioritaire est le **renforcement de l'inclusion numérique d'une population en grande partie défavorisée et l'égalité d'accès de tous les citoyens à leurs droits et aux services publics** par le développement des outils et applications numériques.

Objectifs et critères retenus pour l'intégration des projets dans la candidature :

- Développement de l'usage du numérique **dès le plus jeune âge dans les écoles ;**
- Développer les **services numériques aux citoyens** proposés par les collectivités locales ;
- Investissement dans des outils de stockage sécurisés et de cybersécurité susceptibles de garantir la **souveraineté numérique** du territoire en matière de protection des données et la **continuité des services publics.**

Les projets soutenus :

Intitulé du projet	Porteur du projet et localisation	Descriptif du projet
Gestion de la relation aux usagers - sécurisation des données	EPT Grand-Orly Seine Bièvre et SIIM 94 Localisation : Ivry-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des systèmes informatiques locaux pour prévenir les cyber-attaques et éviter les ruptures de services numériques - Structuration d'un Data Center territorial sécurisé dans un objectif de souveraineté numérique - Outils ouverts aux collectivités, associations et acteurs économiques du territoire
Déploiement des équipements numériques des écoles élémentaires	Commune de Gentilly	<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux services numériques aux citoyens et amélioration des services existants (portail médiathèque, site internet) - Développement de l'usage du numérique dans les écoles par l'installation vidéoprojecteurs interactifs au sein des classes
Un numérique de proximité à tous les âges	Commune de Morangis	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation en équipements numériques des écoles - Soutien scolaire 100% numérique - Bus itinérant Prox-e Bus pour accompagner les habitants dans leurs démarches en ligne
Déploiement des services numériques aux citoyens et dans les écoles	Commune de Viry-Chatillon	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'un portail d'accès aux services communaux et de signalement des dysfonctionnement sur la ville - transformation numérique des écoles par l'équipement numérique des classes, la formation et le développement d'outils de communication enseignants/parents/élèves
Mise en place d'un espace usagers unique et de solution libre-service dans les écoles	Commune de Vitry-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace usagers unique permettant aux habitants de faire leurs démarches administratives et d'en suivre le traitement - Mise en place de solutions numériques innovantes dans les écoles

2.2 OS 2.1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le parc de logements du Grand-Orly Seine Bièvre est composé à **34% de logements sociaux**. Du fait de leur âge de construction et des faibles revenus des locataires, ce parc porte de **très grands enjeux de performance thermique** pour améliorer le confort, le cadre de vie et l'environnement (qualité de l'air) des habitants et réduire leur facture énergétique, notamment dans le contexte de crise actuel. Ces enjeux sont d'autant plus importants pour les habitants qu'un grand nombre d'entre eux (20%) vit dans un quartier politique de la ville. Le potentiel de rénovation thermique des logements sociaux est très important sur le territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre. Pour ces raisons, le territoire a décidé d'inscrire des projets de rénovation thermique de logements sociaux dans le volet territorial de la candidature FEDER, afin de **soutenir et renforcer la dynamique de rénovation engagée par les bailleurs sociaux**.

Objectifs et critères retenus pour l'intégration des projets dans la candidature :

- Projets **réalisables** dans un calendrier compatible avec celui de la programmation FEDER ;
- Projets **ambitieux** avec de forts gains de performance énergétique (gain de 2 à 3 classes énergétiques) ;
- Projets **innovants** en matière de choix et de réemploi des matériaux, en matière de traitement des façades, de prise en compte du confort thermique d'hiver et d'été (risque canicule) ;
- Projets **exemplaires**, susceptibles de constituer des références pour d'autres rénovations thermiques de logements sociaux sur le territoire.

Les projets soutenus :

Intitulé du projet	Porteur du projet et localisation	Descriptif du projet
Réhabilitation de la cité Raspail (211 logements)	OPH VALDEVY Localisation : Arcueil	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la qualité architecturale par la conservation des façades (cité emblématique de la période d'après-guerre) - Grande performance énergétique basée sur une isolation par l'extérieur et le recours à la géothermie. - Démarche innovante d'économie circulaire par le réemploi des matériaux de déconstruction (projet soutenu par l'ADEME dans le cadre de la plateforme DEMOCLES)
Réhabilitation de la résidence Gouret	OPH VALDEVY Localisation : Villejuif	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une façade fraîche pour le confort d'été avec système de refroidissement par circulation/évaporation d'eau - Projet inscrit dans un quartier politique de la ville - Projet en lien avec la ZAC Campus Grand Parc, grand projet d'aménagement et de développement d'un biocluster de lutte contre le cancer autour de Gustave Roussy (rénovation du parc social en proximité immédiate)
Réhabilitation de la résidence « Delattre »	OPH VALOPHIS HABITAT Localisation : Villeneuve-le-Roi	<ul style="list-style-type: none"> - Gain de 3 classes énergétiques (F à C) - Forte amélioration de l'isolation phonique du bâtiment. - Renforcement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Réhabilitation de la résidence autonomie La Forêt	SA HLM Emmaüs Habitat Localisation : Viry-Chatillon	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation d'une résidence autonomie pour personnes âgées en lui redonnant une habitabilité répondant aux exigences actuelles (confort thermique, adaptation PMR) - Gain de 3 classes énergétiques (E à B). Objectif d'atteinte du label BBC - Utilisation de matériaux biosourcés - Projet inscrit dans un quartier politique de la ville

2.3 OS 2.6 : Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Le territoire a fait de l'économie circulaire **l'un des nouveaux engagements de sa feuille de route²⁴ du développement économique 2021-2025**, qui intègre - outre les effets de la crise du Covid-19 - la rupture en termes de modèle économique provoquée par la transition écologique. L'EPT s'appuie sur un travail de recherche mené avec Gilles Crague, directeur de recherches au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (CIRED-ENPC), proposant la structuration de "boucles d'éco-développement".

La **production, la distribution et la consommation locale d'énergie** constitue l'une des perspectives de circuit court à structurer, tel que porté dans le cadre de la démarche jumelée entre Territoire d'Industrie, dont le territoire est labellisé et territoire pilote en Ile-de-France, et le Contrat de transition écologique (CTE) signé avec l'Etat le 6 février 2020.

Un potentiel très important de développement de l'économie circulaire et du réemploi a été également été identifié au sein des grands chantiers et opérations d'aménagement du territoire. Des initiatives ont déjà été menées en ce sens par les acteurs publics et privés, comme mentionné dans le diagnostic. Une étude cadre sera engagée en 2023 pour permettre à l'EPT de se positionner et de participer à la structuration des filières économiques en la matière.

Sans attendre, le territoire porte et soutient des actions d'acteurs locaux en **matière de réutilisation et réparation d'objets** (ex d'ateliers de réparation vélo, de l'association Rejoué qui structure une filière de jouets d'occasion...). Cet enjeu est prioritaire, en cohérence avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire qui vise à **réduire le volume des déchets ménagers et assimilés de 9% d'ici 2025²⁵**, et participe à la création d'activités nouvelles, sociales et solidaires, pourvoyeuses d'emplois et répondant à des attentes des habitants.

Objectifs et critères retenus pour l'intégration des projets dans la candidature :

- Projets en faveur du **réemploi des objets** ;
- Projets participant à la **sensibilisation des habitants** sur les enjeux environnementaux, de lutte contre le gaspillage et la consommation de matière première ;
- Projets d'acquisition de **véhicules propres innovants** en lien avec la collecte et le traitement des déchets, et les boucles locales de production et de distribution énergétique.

Les projets soutenus :

Intitulé du projet	Porteur du projet et localisation	Descriptif du projet
Acquisition de bennes à ordures ménagères (BOM) à hydrogène	EPT Localisation : Vitry-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 2 BOM à hydrogène en appui du projet de production d'hydrogène bas carbone porté par Hynamics aux Ardoines, à Vitry-sur-Seine : projet labellisé Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène par l'ADEME et soutenu par le territoire (Territoire d'Industrie et Contrat de transition écologique) - Volonté de soutenir la production d'hydrogène par son utilisation pour des véhicules lourds de type BOM sur la commune de Vitry-sur-Seine : solution technique adaptée au regard du caractère vallonné de la commune - Projet expérimental soutenu dans une logique de test grandeur nature et d'essaimage progressif à d'autres communes du territoire

²⁴<https://deveco.grandorlyseinebièvre.fr/informations-transversales/publications-et-outils/feuille-de-route-2021-2025-developpement-economique-et-emploi-4515>

²⁵<https://www.grandorlyseinebièvre.fr/reduction-dechets>

Ressourcerie La Mine « Fait à la mine/ Fait à la main » :	Association Ressourcerie « La Mine » Localisation : Arcueil, Cachan, Gentilly	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une marque de produits fabriqués à la Mine et leurs créateurs - Sensibilisation de la population à l'économie circulaire - Création d'un laboratoire de développement de pratiques de création en mettant en place des activités de réemploi et de valorisation des déchets - Projet en appui sur les locaux dont dispose l'association : une ressourcerie qui collecte, revalorise, revend ou recycle les objets de seconde main, un Fablab, un bar associatif
Ressourcerie - repair café	Association « L'Écume de choses » Localisation : Chevilly-Larue	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une ressourcerie dans un local de Chevilly-Larue - Volonté d'un rayonnement plus large intégrant les associations locales à la programmation des actions - Lieu ressource et de sensibilisation aux questions de développement durable, d'environnement et d'écologie, mais aussi de cohésion sociale, culturelle et générationnelle

2.4 OS 2.7 : améliorer la protection de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution

Le Grand-Orly Seine Bièvre est urbanisé à 94% et dispose d'un **couvert végétal insuffisant et fragile**, pour répondre aux enjeux de biodiversité, de cadre de vie des habitants, de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique. Cet enjeu ressort très fortement lors des temps de concertation préalable menés dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) piloté par l'EPT.

Dans ce contexte, le territoire souhaite soutenir les **projets de développement des trames vertes et bleues, de renaturation de l'espace public et des berges**, en réponse aux orientations du PCAET et au Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUI, actuellement en cours de validation dans les instances de gouvernance des villes et/ou de l'EPT.

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec les objectifs régionaux pour la biodiversité en Ile-de-France 2020-2030 visant à créer 500 kms de continuité écologique et 150 kms de renaturation des berges, et s'appuient sur les travaux de l'Agence Régionale de la Biodiversité (méthode regreen).

Objectifs et critères retenus pour l'intégration des projets dans la candidature :

- Projets permettant de **récréer des continuités écologiques et de renforcer la trame verte** à l'échelle communale ou du territoire
- Projet de **renaturation des berges** des cours d'eau traversant le territoire, et notamment de la Seine et ses affluents.

Les projets soutenus :

Intitulé du projet	Porteur du projet et localisation	Descriptif du projet
Renaturation des berges de l'Yerres	EPA ORSA / EPT / Ville de Villeneuve-Saint-Georges. Localisation : Villeneuve-Saint-Georges	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention de grande ampleur sur le quartier Belleplace-Blandin (24 hectares, 1300 habitants) fortement enclavé entre l'Yerres, la Seine et la voie ferrée, et régulièrement inondé - Reconstitution du lit majeur de l'Yerres et désimpermeabilisation des sols à l'échelle quartier Belleplace-Blandin, jusqu'alors urbanisé ainsi que reconstitution de la biodiversité et des continuités écologiques - Renaturation de 10,6 ha de berges - Classement en ENS par le département du Val-de-Marne

Projet de requalification des espaces publics paysagers sur la commune du Kremlin-Bicêtre	Commune du Kremlin-Bicêtre	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'aménagement paysager innovant sur le territoire communal visant à créer des continuités écologiques, à améliorer le bien-être des habitants, diminuer l'effet d'îlot de chaleur et accéder à des surfaces de cultures via le développement de jardins potagers - 12 opérations identifiées à l'échelle communale
Renforcement de la trame verte et bleue	Commune de Vitry-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche de la restauration de la biodiversité à travers le renforcement de la trame verte et bleue - Étude d'actualisation des espèces, plan d'actions, déminéralisation des sites et plantation d'arbres sur les corridors écologiques

Carte des 15 projets soutenus dans le cadre de la candidature :

Projet de gouvernance locale

1. MÉTHODE DE TRAVAIL ET INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE

1.1 Un processus intercommunal

Dès la connaissance fin 2020 des premiers éléments concernant les axes envisagés pour le FEDER et le FSE pour la période 2021-2027, les travaux en amont de la candidature ont débuté. L'équipe technique du secteur Affaires européennes et appels à projets de l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre a **mobilisé les services des communes et de l'EPT, ainsi que les partenaires et acteurs locaux**, sur les thématiques retenues. Un comité opérationnel (COMOP) s'est réuni régulièrement dès cette période réunissant l'ensemble de la mission appel à projet avec l'appui d'une AMO chargée de la rédaction de la candidature.

L'objectif de ce travail était double :

- Rassembler les éléments de diagnostic du territoire et des enjeux du territoire,
- Identifier les projets susceptibles d'intégrer la candidature.

Au démarrage de ce travail, le territoire se situait très en amont de la publication du Programme Opérationnel 2021-2027 des fonds européens pour la Région Ile-de-France et avait une grande incertitude concernant les projets éligible. **Le travail de recensement s'est donc réalisé de manière très large** avec pour objectif dans un premier temps de recenser tous les projets des communes pour la mandature et dans un second temps d'identifier les projets susceptibles d'intégrer la candidature.

Les projets qui ont été ciblés dans la candidature répondent à des critères de maturité, d'innovation et d'exemplarité. La candidature s'est effet inscrite dès le départ **dans une recherche d'effet levier et d'essaimage des projets sur le territoire**.

L'élaboration de la candidature a été **suivie et validée par l'ensemble des instances de l'EPT** engagées dans le processus de décision :

- La Conférence des DGS des communes du territoire
- La Conférence des maires (les 24 maires et les vices-présidents concernés)
- Le Conseil Territorial (102 conseillers territoriaux)

1.2 Calendrier de travail

Comme indiqué précédemment, la réponse à la candidature FEDER du territoire a été anticipée dès la fin de l'année 2020. Un recensement général des projets a été initié auprès des communes et des partenaires du territoire dès 2021. Il a été poursuivi et affiné jusqu'à l'été 2022. A partir de l'été 2022 dès lors que les informations sur le Programme Opérationnel 2021-2027 et la publication de l'appel à candidature (AAC ITI) ont été communiquées par la Région, le planning de travail s'est intensifié. Nous présentons ci-après le **planning des travaux depuis juillet 2022**.

Réunions	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	Dec-22
Instances EPT		COMOP 16-08	7-09 COMOP 26/09 Réunion de D	Rencontre Président 3/10 Comop 13/10 Comop 25/10	Conférence des DGS 15/11	Bureau territorial + conf des maires 29/11 Conseil Territorial 13/12
Région	Mai d'info aux DGS sur liste projets et stratégie		Adoption POR par la Région	12/10 Publication cahier des charges AAC		
Communes, partenaires, acteurs du territoire	Courriers aux maires (validation projets recensés)	Retour des villes sur la liste des projets et la stratégie	Dernière relance auprès des villes			ENVOI CANDIDATURE REGION (semaine 50)
Rédaction de la candidature						
Diagnostic	Diagnostic V4	Collecte données complémentaires diagnostic services EPT	Diagnostic VF			
Stratégie			stratégie V1	stratégie VF		
Projet de gouvernance				V1	VF	
Plan de communication				V1	VF	
Maquette financière					V1	VF
Fiches projets	Contacts villes + fiches projet V1	Contacts villes + fiches projets V2		Fiches projets VF		

2. GOUVERNANCE LOCALE ET MOYENS MOBILISÉS PAR L'EPT GRAND-ORLY-SEINE-BIÈVRE EN TANT QU'ORGANISME INTERMÉDIAIRE

2.1 Une gouvernance de gestion des projets et de mobilisation du territoire

La gouvernance qui sera mise en place pour la gestion de l'ITI aura **trois missions principales** :

- Sélectionner les projets de la candidature,
- Assurer le suivi de programmation et veiller à la consommation des crédits,
- Mettre en œuvre une démarche d'animation thématique et de communication à l'échelle du territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre.

La mobilisation autour de la candidature du territoire a généré depuis près de 2 ans **un intérêt et des attentes vis-à-vis du FEDER** de la part des acteurs du territoire. Le Grand-Orly Seine Bièvre entend capitaliser sur cette mobilisation pour **créer une dynamique d'entraînement et de démultiplication des projets soutenus dans le cadre de l'ITI**. Des **groupes thématiques** seront notamment mis en place dans le but de valoriser la dimension innovante des projets, de capitaliser sur les avancées et de favoriser les transferts de bonnes pratiques.

Les instances:

- **Un Comité de sélection et de suivi (CSS)**

Missions : Il a pour mission d'apporter toutes les informations utiles concernant la gestion du dispositif, de permettre la sélection des projets²⁶ et le suivi de leur mise en œuvre. Il assure le pilotage global de la maquette financière.

Composition : le CSS sera présidé par le Président de l'EPT (Michel Leprêtre) accompagné du Vice-président en charge de la contractualisation des politiques publiques (Jean-Marc Dufour). Il associera également les Maires des 24 communes, la Région, les Départements, les directions

²⁶ Sur la base de l'instruction de l'équipe technique de l'EPT

techniques de l'EPT en charge des thématiques de l'ITI, des représentations des directions techniques des villes en fonction des projets, ainsi que les porteurs des projets étudiés.

Fréquence : le CSS se réunira en fonction des besoins (a minima une fois par an) pendant la période de programmation. Des consultations écrites des membres du CSS seront réalisées si nécessaire en complément des réunions.

- **Une cellule technique d'animation**

Missions : cette cellule sera chargée de l'animation et du suivi technique du dispositif ITI à l'échelle de l'ensemble du territoire. Elle organisera la transversalité entre les projets et la mise en œuvre des actions de communication.

Composition : elle sera pilotée par l'équipe technique de l'EPT et associera les responsables des groupes thématiques (voir ci-après).

- **Des groupes thématiques**

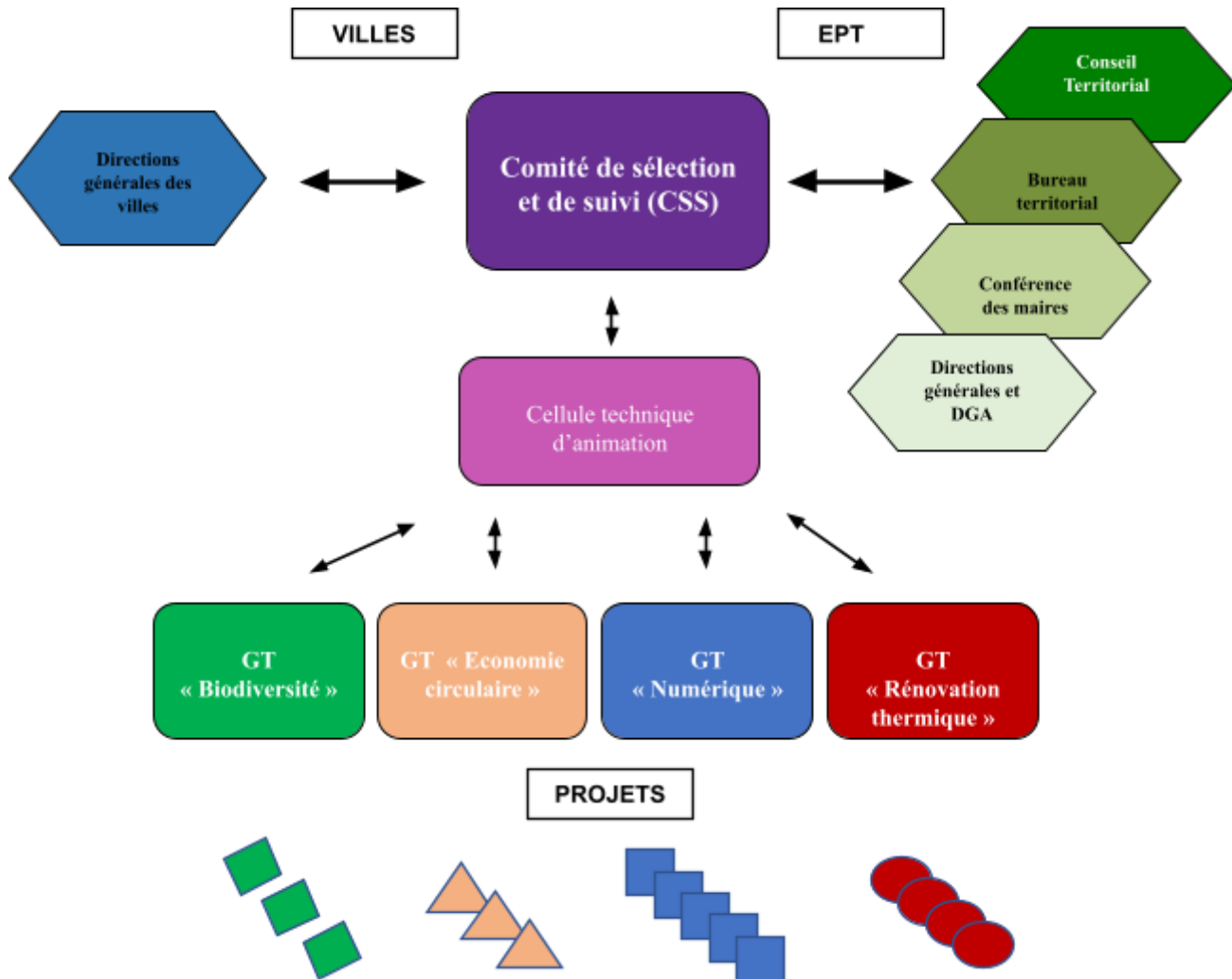
Missions : Les groupes thématiques auront la responsabilité d'organiser l'animation et la communication autour des thématiques de l'ITI (numérique, rénovation thermique, économie circulaire et biodiversité). Ils permettront le partage d'expériences, la capitalisation sur les bonnes pratiques et auront pour vocation de favoriser l'essaimage des actions auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Un groupe sera mis en place par thématique. Ils participeront à l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), actuellement en cours d'élaboration, sur trois thématiques : économie circulaire, rénovation thermique et biodiversité. Ils fonctionneront comme des « clubs » de bonnes pratiques.

Composition : les groupes thématiques associeront les porteurs de projets de l'ITI, les directions thématiques de l'EPT et des villes, ainsi que les acteurs du territoire de la thématique concernée (associations, entreprises, porteurs de projets...)

Par ailleurs, dans la poursuite de ce qui a été mis en œuvre pendant la période d'élaboration de la candidature, **les instances de gouvernance de l'EPT (conférence des DGS, conférence des maires, bureau territorial et conseil territorial) seront consultées et informées de la mise en œuvre du projet intégré** sur la base des travaux de la Cellule technique et du Comité de sélection de suivi (CSS).

Le schéma suivant présente l'organisation de la gouvernance du projet.

Gouvernance proposée pour le pilotage de l'ITI Grand-Orly Seine Bièvre :



2.2 L'assistance technique

Comme lors de la précédente candidature, l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre engagera les moyens humains nécessaires pour assurer la continuité des services pendant toute la durée de la candidature.

- **Une équipe technique permanente en charge de l'ITI**

L'ensemble de l'équipe du secteur « Affaires européennes et appels à projets » (4 permanents et un apprenti) interviendra dans la gestion et la mise en oeuvre de l'ITI.

- **Un(e) chef(fe) de projet** pilotera le dispositif
- Le suivi des projets sera réalisé avec l'appui des chargés de mission et du / de la responsable de secteur

Des binômes seront mis en place pour le suivi des projets. Chaque projet aura un interlocuteur-référent au sein de l'équipe technique. Une seconde personne pourra intervenir également si nécessaire (absence, remplacement...).

L'équipe bénéficiera **de l'expérience et des outils mis en œuvre pour assurer la gestion de la précédente programmation** (bibliothèque de documents et fiches process) .

- **Des intervenants de l'EPT mobilisés en fonction des besoins**

L'équipe permanente pourra mobiliser **d'autres ressources** en fonction des besoins :

- Les chargés de mission des autres services de l'EPT sur les quatre thématiques de l'ITI,
- Les ressources des communes pourront également être mobilisées en fonction de la localisation des projets.

Le dispositif de suivi et d'évaluation

L'équipe technique aura la responsabilité de la mise en œuvre des outils de suivi et d'évaluation. Le suivi des projets sera réalisé de deux manières :

- **Un suivi financier** des niveaux de consommation des crédits au cours des réunions des CSS,
- **Un suivi des indicateurs** sera réalisé de manière permanente par la tenue d'un tableau de bord des indicateurs de résultat et de réalisation des projets réalisé tous les six mois et consolidé annuellement. Ce tableau de bord sera annexé au rapport annuel d'exécution.

Plan de communication

1. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

L'EPT, en tant qu'ITI, sera chargé de la réalisation et de la mise en œuvre d'un **plan de communication spécifique**. Sur la base du retour d'expérience de la précédente programmation, les actions de communication concerneront **un public plus étendu** en ciblant de manière forte les bénéficiaires des fonds européens et plus largement le grand public et les citoyens du territoire.

- Pour ce qui concerne les obligations liées aux Fonds européens (publicité, signalétique, affichage du drapeau...), **un vade-mecum local** sera réalisé par le chef de projet dès 2023 pour indiquer aux maîtrises d'ouvrage les préconisations à suivre non seulement en matière de communication, mais également d'éligibilité, de circuits financiers, de reporting et d'évaluation.
- **Un effort d'information** particulier sera entrepris pour donner de la visibilité à l'ITI auprès des acteurs socioéconomiques et du grand public. L'EPT mobilisera les moyens nécessaires en ce sens (journaux municipaux, sites internet, expositions, débats publics...) et profitera des grands événements organisés sur le territoire pour faire connaître les projets soutenus et le rôle joué par le FEDER en la matière (exemple du mois de l'ESS, des Assises du développement économique, de la gouvernance de Territoire d'industrie et du Contrat de transition écologique...).
- **Les groupes thématiques** qui seront mis en place dans le cadre de la gouvernance du dispositif, auront également une vocation de diffusion d'information et de communication sur le FEDER et plus largement sur les fonds européens.

2 Les actions envisagées

Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- **Création et actualisation régulière d'une page WEB spécifique consacrée à l'ITI** sur le site Internet de l'EPT (actualisation mensuelle),
- **Présence régulière sur les réseaux sociaux** animés de l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre : Twitter (1540 abonnés), Youtube (377 abonnés), et Facebook (1800 abonnés). Il est prévu un post minimum par mois en fonction de l'actualité et une vidéo par an sur la playlist Youtube consacrée à l'ITI pour relayer les initiatives, les actions et les événements du programme),
- **Réalisation d'une synthèse du rapport annuel d'exécution de l'ITI**, diffusées très largement aux acteurs du territoire concernés par le projet (collectivités, associations, bailleurs sociaux),
- **Conception et édition d'une brochure de 50 pages** environs bilan de la programmation 2021-2027 en 300 exemplaires (une fois en fin de programmation),
- **Participation au « Joli mois de l'Europe »**
 - Organisation de forums avec les porteurs de projet dans le cadre du Joli mois de l'Europe (1 fois par an), sur le territoire et idéalement à proximité des sites de porteurs de projets lauréats.
 - Organisation d'une exposition annuelle des projets avec organisation de débats sur la mise en œuvre des fonds européens sur le territoire.

L'équipe technique de l'ITI participera en outre à l'ensemble des réunions d'échange organisées par l'autorité de gestion à l'échelle régionale ainsi qu'au réseau d'échange européen. Elle contribuera au sein de ces réseaux à la communication et aux échanges de bonnes pratiques.

Le financement du plan de communication est intégré à la demande d'assistance technique formulée au titre de la présente candidature.

PROGRAMME DE PROJETS											
Territoire candidat	Priorité	Objectif spécifique (OS)	Type d'action	Porteur	Référence du projet	Intitulé du projet	Localisation	Coût total du projet	Montant FEDER sollicité	Début de l'opération	Fin de l'opération
Territoire GOSB	1 Une Europe plus intelligente	OS 1.2	Faciliter la transition numérique des territoires	EPT Grand Orly Seine Bièvre	OS1.2_P1	Data center mutualisé et sécurisation des systèmes informatiques locaux	commune d'Ivry	2 800 000,00	1 120 000,00	1/1/2023	31/1/2025
Territoire GOSB	1 Une Europe plus intelligente	OS 1.2	Faciliter la transition numérique des territoires	Commune de Gentilly	OS1.2_P2	Développement du numérique éducatif et amélioration de l'interface usagers	commune de Gentilly	443 000	177 200	1/1/2023	31/12/2026
Territoire GOSB	1 Une Europe plus intelligente	OS 1.2	Faciliter la transition numérique des territoires	Commune de Morangis	OS1.2_P3	Un numérique de proximité à tous les âges	Commune de Morangis	848 633,75	339 453,50	1/1/2023	31/12/2025
Territoire GOSB	1 Une Europe plus intelligente	OS 1.2	Faciliter la transition numérique des territoires	Commune de Viry-Chatillon	OS1.2_P4	Déploiement du numérique	commune de Viry-Chatillon	527 000,00	210 700	1/1/2023	31/12/2026
Territoire GOSB	1 Une Europe plus intelligente	OS 1.2	Faciliter la transition numérique des territoires	Commune de Vitry-sur-Seine	OS1.2_P5	Nouvelles solutions numériques pour les usagers et professionnels	commune de Vitry-sur-Seine	550 000	220 000,00	01/01/2023	31/12/2026
Territoire GOSB	2 Une Europe + verte	OS 2.1	Efficacité thermique des logements	Commune d'Arcueil	OS2.1_P1	Réhabilitation thermique de la cité Raspail	commune d'Arcueil	7 000 000	1 768 180,00	1/12/2023	31/12/2024
Territoire GOSB	2 Une Europe + verte	OS 2.1	Efficacité thermique des logements	Commune de Villejuif	OS2.1_P2	Réhabilitation thermique de la résidence GOURET	commune de Villejuif	6 370 000,00	870 804,00	1/6/2023	30/6/2025

Territoire GOSB	2 Une Europe + verte	OS 2.1	Efficacité thermique des logements	Commune de Villeneuve-le-Roi	OS2.1_P3	Réhabilitation thermique de « Delattre » Villeneuve-le-Roi	commune de Villeneuve-Le-Roi	2 765 000,00	764 372,00	1/12/2023	30/6/2025
Territoire GOSB	2 Une Europe + verte	OS 2.1	Efficacité thermique des logements	Commune de Viry-Chatillon	OS2.1_P4	Réhabilitation thermique d'une résidence autonomie – La Forêt – Viry-Châtillon (91)	commune de Viry-Chatillon	4 049 578,00	774 048,00	1/3/2023	31/12/2024
Territoire GOSB	2 Une Europe + verte	OS 2.6	Economie circulaire des territoires ITI	EPT	OS2.6_P1	Intégration de véhicules BOM à un écosystème territorial hydrogène	commune de Vitry-sur-Seine	1 800 000,00	720 000,00	1/1/2023	31/12/2024
Territoire GOSB	2 Une Europe + verte	OS 2.6	Economie circulaire des territoires ITI	Association La Mine	OS2.6_P2	Fait à la main, fait à la Mine	Communes d'Arcueil, Cachan, Gentilly	1 666 400,00	665 600,00	1/1/2023	31/12/2025
Territoire GOSB	2 Une Europe + verte	OS 2.6	Economie circulaire des territoires ITI	Association L'écume des choses	OS2.6_P3	Mobilisation autour du réemploi et du recyclage	Commune de Chevilly-Larue	465 555,00	186 222,00	1/1/2023	31/12/2026
Territoire GOSB	2 Une Europe + verte	OS 2.7	Biodiversité des territoires ITI	Commune du Kremlin-Bicêtre	OS2.7_P1	Maillage d'espaces verts publics	Commune du Kremlin-Bicêtre	3 523 200	1 409 200	1/1/2023	31/12/2025
Territoire GOSB	3 Une Europe + verte	OS 2.7	Biodiversité des territoires ITI	EPA ORSA	OS2.7_P2	Renaturation et aménagement des Berges de l'Yerres	Commune de Villeneuve-Saint-Georges	2 754 000	1 101 600	1/1/2025	31/12/2026
Territoire GOSB	4 Une Europe + verte	OS 2.7	Biodiversité des territoires ITI	Commune de Vitry-sur-Seine	OS2.7_P3	Renforcement de la trame verte et bleue locale	Commune de Vitry-sur-Seine	3 130 000,00	1 252 000,00	1/1/2023	31/12/2026

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS1_2_P1

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Mise à disposition des données du territoire (data center mutualisé) et sécurisation des systèmes informatiques locaux
Porteur du projet	EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Objectif spécifique	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
Type d'action	Faciliter la transition numérique des territoires par la création de nouveaux lieux et services

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Ivry pour le bénéfice de l'ensemble des communes de l'EPT															
Contexte territorial du projet	<p>La sécurité des systèmes d'information et la confidentialité des données personnelles sont devenues une préoccupation majeure pour la société. La recrudescence des attaques informatiques visant les collectivités locales et des établissements publics en général ces dernières années dont récemment et notamment en Ile-de-France se heurte à un manque de moyen pour mettre en œuvre les organisations et les outils adaptés pour gérer les alertes de sécurité et se préparer aux attaques informatiques quelles qu'elles soient. L'EPT souhaite se doter d'un centre opérationnel face à ces menaces permettant, avec l'appui d'experts de mettre en œuvre des actions de sensibilisation en matière de cybersécurité, pouvant aller jusqu'à de la formation ; faire delà prévention, notamment en conseillant les collectivités sur les actions de sécurisation de leurs systèmes d'information ; proposer des services de supervision à distance et d'alertes ; faire de la veille permanente sur les bulletins de sécurité et autres incidents de cybersécurité en vue d'améliorer en permanence le service rendu ; * Proposer une intervention en mode gestion de crise en cas d'attaque ou de fuite de données. Le deuxième enjeu majeur est la souveraineté numérique, à concevoir comme une meilleure maîtrise des briques constituant les systèmes d'information tout en s'assurant de la protection juridique nationale ou européenne. Le respect de ce principe peut impliquer une relocalisation des services numériques hébergés.</p> <p>Dans un contexte budgétaire général de pression et de maîtrise des dépenses informatiques publiques et de pénurie de compétences, les opportunités de mutualisation sont recherchées. Elles serviront des objectifs de sobriété numérique, indispensables dans le contexte actuel d'urgence écologique et énergétique.</p>															
Principales actions présentées	<p>1*) un "SOC territorial" : un puissant outil de proximité à destination des villes adhérentes du territoire Grand Orly Seine Bièvre, structuré autour de services mutualisés, qui seront nombreux et adaptés aux spécificités des collectivités du territoire. Le SOC est une plateforme permettant la supervision et l'administration de la sécurité du système d'information au travers d'outils de collecte, de corrélation d'événements et d'intervention à distance permettant par exemple l'analyse de vulnérabilité ou le traitement d'incident. Le SOC a vocation à terme à se rapprocher d'un "CSIRT" : les CSIRT régionaux travaillent au service des collectivités et associations locales pour les sensibiliser et les former aux bonnes pratiques cyber, réceptionner leurs signalements d'incident et les qualifier, mettre en relation les victimes avec les structures adaptées pour les accompagner dans la résolution de l'incident : prestataire local de réponse à incident, qualifié par l'ANSSI ou labellisé ExpertCyber par cybermalveillance.gouv.fr, CERT-FR - centre national de réponse à incidents au sein de l'ANSSI, services de police ou unités de gendarmerie, auprès desquels les dépôts de plainte seront encouragés. 2*) un data center public de proximité qui sera sécurisé par le SOC et offrira un service numérique de confiance, souverain et relocalisé sur le territoire capable de répondre aux besoins des collectivités du territoire à un coût maîtrisé. L'objectif est de constituer progressivement un opérateur territorial de service cloud (Local Cloud Service Provider), offrant des services à haute valeur ajoutée et raccordé en très haut débit (10 Gbits et plus).</p>															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Intitulé indicateur</th> <th>Valeur prévisionnelle 31/12/2024</th> <th>Valeur prévisionnelle à l'issue du projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RCO13 Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>RCO14 Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques</td> <td>5</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>RCR11 Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés</td> <td>NC</td> <td>NC</td> </tr> <tr> <td>RCR12 Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet	RCO13 Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises	0	0	RCO14 Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	5	25	RCR11 Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés	NC	NC	RCR12 Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	0	0
Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet														
RCO13 Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises	0	0														
RCO14 Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	5	25														
RCR11 Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés	NC	NC														
RCR12 Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	0	0														
Livrables	Un data center mutualisé accessible pour le territoire du GOSB, un centre de sécurité territorial avec les services associés															

Éléments financiers

Coût total du projet	2 800 000
Montant FEDER sollicité	1 120 000

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	1er semestre 2023- fin 2025
Phasage détaillé de l'opération	<p>Le projet comportera plusieurs phases dont : *Elaboration d'un modèle économique</p> <p>*Mobilisation des collectivités et établissements publics du territoire pour préparation du catalogue de service</p> <p>*Sécurisation du réseau (accès internet, interconnexions)</p> <p>*Mise en place de l'infrastructure système correspondant aux besoins identifiés</p> <p>*Déploiement des premiers services</p> <p>*Définition du mode de gouvernance partagée</p> <p>*Extension et stabilisation du catalogue de services</p> <p>*Stratégie de labellisation (certifications ISO27001 et HDS, label SecNumCloud...)*</p> <p>Communication auprès des bénéficiaires</p>

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS1.2_P2

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Développement du numérique éducatif et de l'interface usagers
Porteur du projet	Ville de Gentilly
Objectif spécifique	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
Type d'action	Faciliter la transition numérique des territoires par la création de nouveaux lieux et services

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Gentilly		
Contexte territorial du projet	<p>Le numérique occupe désormais une place importante tant dans l'accès aux services publics des habitants que dans les méthodes pédagogiques développées par les enseignants. Cette utilisation du numérique permet en effet aux enfants d'être sensibilisés à l'utilisation des outils numériques et aux limites de leur utilisation. Le numérique éducatif permet également d'élargir les possibilités pédagogiques. Ce volet du projet a été co-construit avec l'éducation nationale.</p> <p>Cependant les équipements numériques au sein des écoles peuvent entraîner un maintien ou une augmentation de l'inégalité numérique entre les territoires. Le développement des outils numériques est ainsi un enjeu à la fois éducatif et social. Par l'attractivité des outils à destination de la population, que ce soit les utilisateurs des terrains sportifs ou encore les usagers consultant les ressources de la médiathèque, la ville souhaite augmenter l'utilisation des services en ligne y compris de manière sécurisée en dehors des horaires d'ouverture des équipements, améliorer l'expérience utilisateurs et permettre l'accès de documents garantissant une information accessible à tous et sans nécessité de déplacement. En effet, si le site internet a été refondu en 2018, il doit désormais intégrer une offre de services qui s'est beaucoup développée depuis dont au regard des besoins identifiés lors de la crise sanitaire.</p>		
Principales actions présentées	De nouveaux services pour les habitants et l'amélioration des services existants dont le portail de la médiathèque et le site internet de la ville pour une meilleure ergonomie des outils facilitant ainsi l'utilisation (formation, accessibilité, prise en compte les différents profils d'utilisateurs). Afin de permettre aux enseignants d'avoir les meilleures conditions possibles d'enseignement et de sensibiliser les enfants à l'utilisation du numérique, la ville souhaite également installer des vidéoprojecteurs interactifs au sein des classes.		
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO13 Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises	0	0
	RCO14 Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	1	1
	RCR11 Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés	18 815	18 815
	RCR12 Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	0	0
Livrables	79 vidéoprojecteurs dans les classes, des nouveaux outils informatiques dans 10 centres de loisirs, des applications numériques thématiques pour la gestion de la relation à l'utilisateur dont des outils permettant de consulter les plannings d'occupation, de réserver des installations sportives pour la pratique libre ainsi que de payer en ligne.		

Éléments financiers

Coût total du projet	443 000€
Montant FEDER sollicité	177 200€

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	1/01/2023 au 31/12/2026
Phasage détaillé de l'opération	2023 : mise en œuvre et finalisation du déploiement / interface usager ; à partir de mi-2023, déploiement du numérique dans les écoles

Document de travail



Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand Oly Seine Bièvre
Date	2/12/2022
Référence du projet	OS1_2_P3

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Un numérique de proximité à tous les âges
Porteur du projet	Ville de Morangis
Objectif spécifique	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
Type d'action	Faciliter la transition numérique des territoires par la création de nouveaux lieux et services

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Morangis
Contexte territorial du projet	Depuis 2020 la ville de MORANGIS s'inscrit dans un programme de développement du numérique et de la lutte contre l'inclusion numérique. Cela s'est traduit par la réalisation de diverses actions : - Mise en place de panneaux lumineux d'information sur la ville en 2021 - Recrutement d'un conseiller numérique en 2021 qui assure des permanences pour les administrés et a mis en place des ateliers dans les structures accueillant des seniors et des jeunes sur la ville - Mise en place du logiciel interactif pour les habitants « Imagina » permettant aux habitants d'être informés au quotidien des actualités sur la ville et de communiquer avec les différents services de la ville - Habilitation des 5 agents du guichet unique à « aidants connect » en 2022 - Mise en place d'une application pour prise de rendez vous en ligne pour les titres d'identité en 2022 L'élaboration d'un plan d'investissement d'outils numériques à destination des écoles publiques de la ville en tenant compte des points suivants : - Vu le Plan de relance de l'Etat et son appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. - Vu l'ambition de cet appel à projet qui est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur l'équipement des écoles d'un socle de base et de services et ressources. - Considérant que notre collectivité a pour objectif de généraliser le numérique éducatif dans ses trois écoles publiques élémentaires, résultant d'un travail conjoint avec l'équipe pédagogique.
Principales actions présentées	1/ Mise en place d'un bus itinérant de proximité qui accompagne les citoyens pour les démarches administratives "PROX-e BUS" 2/ Dotation en équipement numérique des écoles élémentaires de la ville de MORANGIS 3/ Mise en place de FENT pour l'ensemble des établissements publics élémentaires 4/ Mise en place d'un soutien scolaire 100 % numérique à destination des élèves scolarisés de la classe du CP à la Terminale et de leurs familles
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur Valeur prévisionnelle 31/12/2024 Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO13 Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises 0 0
	RCO14 Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques : 1 1
	RCR11 Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés 13026 13026
	RCR12 Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises : 0 0
Livrables	

Eléments financiers

Coût total du projet	
Montant FEDER sollicité	

Calendrier

	PROX-e BUS	Dotation en équipements numériques les écoles élémentaires de la ville de Morangis	Mise en place de FENT dans l'ensemble des établissements publics	Mise en place d'un soutien scolaire 100 % numérique et gratuit à destination des élèves scolarisés de la classe de CP à la Terminale et de leurs familles
Dates de début et de fin de réalisation	2023 - 2024	2022 / 2026	2022 / 2024	2023 / 2025
Phasage détaillé de l'opération	1^{er} semestre 2023 Acquisition du véhicule et aménagement intérieur Ajustement du projet avec les différents partenaires Passation de convention Plan de communication en direction des usagers 2nd semestre 2023 Septembre Mise en route effective du PROX-e BUS Mars 2024 bilan intermédiaire Septembre 2024 Bilan 1 ^{ère} première année Ajustement et pérennisation du projet	1^{er} semestre 2022 Rédaction de l'appel à projet / Plan de relance numérique de l'Etat Passation d'un marché public 2 nd semestre 2022 acquisition des différents matériels et outils numériques Formation des enseignants 2023 2024 2025 Ajustement est acquisition de matériels supplémentaires en fonction des besoins sur l'utilisation des outils par les enseignants et les élèves 2026 Bilan Etude d'un plan pluriannuel d'investissement en outils numériques en direction des classes maternelles	1^{er} semestre 2022 : Travail partenarial entre les services de l'éducation Nationale et la ville Passation d'un groupement de commande avec le département de l'Essonne 2nd semestre 2022 Mise place de FENT pour les écoles élémentaires 2023 Juin Bilan après une première année de fonctionnement Ajustement Etude sur une généralisation de l'outil en direction des classes maternelles Septembre si étude positive Mise en place ENT pour les classes maternelles 2024 Juin Bilan après deux ans de fonctionnement / Etude sur la reconduite du projet	1^{er} semestre 2023 Démarches administratives plan de communication Ouverture de la plateforme Septembre 2023 Bilan intermédiaire et nouveau plan de communication Juin 2024 Bilan intermédiaire 2025 Bilan après 3 années scolaires et étude sur le renouvellement du projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS1.2_P4

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	
Porteur du projet	Viry-Chatillon
Objectif spécifique	1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.
Type d'action	1.2.1 Faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services

Description détaillée du projet

Localisation du projet	<p>de Viry Chatillon ainsi que l'ensemble de écoles élémentaires de la Ville (3 écoles)</p> <ul style="list-style-type: none"> • École Camus, 33, rue Camélinat • École Cassier, 120, rue des Bouleaux- (QPV) • École Descartes, 1, avenue de Flandre (quartier de veille) • École Du Bellay, 17, avenue Du Bellay (quartier de veille) • École Erable, 10, rue Cartier- (QPV) • École Esclanong, 6, rue Danielle Casanova 3/5 – • École Verne, 122, rue des Bouleaux – (QPV) • École L. Michel, 15, rue Carnot
Contexte territorial du projet	La ville de Viry-Chatillon souhaite mettre en œuvre un socle numérique dans les écoles élémentaires afin de compléter les initiatives déjà à l'œuvre en matière d'innovation pédagogique (web radio, web TV). A noter que le projet concerne majoritairement des écoles situées dans les quartiers prioritaires.
Principales actions présentées	<p>1) déploiement d'un outil de prise de RDV et de gestion de file d'attente et déploiement d'un portail citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faciliter la préparation des dossiers et le temps d'attente au sein des services de l'usager, un logiciel de gestion des RDV et file d'attente sera déployé sur le service des affaires générales mais également sur les autres services accueillant du public (RH, Urbanisme etc...); • portail qui inclura les deux services développés précédemment mais sera également constitué d'un accès à une application de signalement des dysfonctionnements sur la ville, et une gestion dématérialisée des courriers et mail afin de simplifier la demande d'information de l'usager et son suivi. <p>2) appuyer la transformation numérique des écoles sur trois volets essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipement des classes d'un matériel numérique de base • L'accès à des services ressources et numériques • L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et ressources • Développement d'outils de communication enseignants/parents/élèves
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des déplacements physiques des usager et amélioration des délais et de la qualité des réponses apportées aux demandes. • Redéploiement plus important de l'attention sur les publics fragiles en demande d'aide et notamment du fait de la classification de certains quartiers de la ville en QPV. • Permettre de répondre à l'évolution des organisations et notamment le télétravail en dotant les agents de la ville d'outils performants évitant la rupture de service y compris lors du travail à distance. • Permettre à travers cette nouvelle organisation une réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements. • Réduire la fracture numérique entre les élèves et améliorer la réussite des élèves dans un environnement de demain exclusivement numérique • Encourager et accompagner la dématérialisation des apprentissages afin d'accompagner la transition écologique (moins de papier...)
Livrables	outils numériques, services en ligne

Éléments financiers

Coût total du projet	527 000
Montant FEDER sollicité	210 700

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	2023-2026
Phasage détaillé de l'opération	Déploiement progressif jusqu'en mars 2026

Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO13 Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises	0	0
	RCO14 Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	1	1
	RCR11 Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés	30865	30865
	RCR12 Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	0	0

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre
Date	22/12/2022
Référence du projet	OS1_2_P5

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Nouvelles solutions numériques pour les usagers et les professionnels
Porteur du projet	Vitry-sur-Seine
Objectif spécifique	1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
Type d'action	1.2.1 Faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Vitry-sur-Seine
Contexte territorial du projet	Ce projet s'inscrit dans la feuille de route numérique de la ville et permettra de faire profiter la population de services numériques améliorés. Il permettra aussi d'optimiser et d'avoir une visibilité sur le traitement des offres de service public actuel et à venir. Une offre libre-service évolutive a été envisagée pour les équipes enseignantes et au-delà aux centre de loisirs afin de mettre en place des activités numériques exploitant les concepts actuels dans des objectifs pédagogiques ou ludiques.
Principales actions présentées	- Un espace usagers unique offrant un service public de qualité en permettant notamment aux habitants de faire leurs démarches auprès des services d'en suivre le traitement en utilisant des canaux de communication et d'accueil à leur disposition : guichet, téléphonie, réseaux sociaux et démarches en ligne. Des solutions numériques innovantes dans les écoles
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux services numériques pour les usagers et les agents de mairie Catalogue de services Catalogue en ligne sur l'espace numérique de travail installée dans les écoles Prêt de solution (Robots, Imprimante 3D, Solution de réalité 3D augmentée, Eni, matériels et solutions numériques pédagogiques, bibliothèques numériques)

Éléments financiers

Coût total du projet	550 000 €
Montant FEDER sollicité	220 000€

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	01/2023 - 12/2025
Phasage détaillé de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> Etude, veille et retour d'expérience : 1er trimestre 2023 Rédaction, mise en ligne d'un DCE et choix des éditeurs/intégrateurs : 2nd trimestre Phasage par politique publique : <ul style="list-style-type: none"> Education 2023-2024 Famille 2023-2024 Urbanisme et Espace Public : 2024 Affaires réglementaires et état civil : 2024-2025

Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO13 Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises	0	0
	RCO14 Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	1	1
	RCR11 Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés	95510	95510
	RCR12 Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	0	0

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2_1_P3

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Réhabilitation de « Delattre » Villeneuve-le-Roi
Porteur du projet	VALOPHIS HABITAT
Objectif spécifique	2.1
Type d'action	Efficacité thermique des logements

Description détaillée du projet

Localisation du projet	<p>Delattre – Villeneuve-Le-Roi 2 Rue Raoul Delattre à Villeneuve-Le-Roi (94290)</p> <p>La résidence Raoul Delattre a été construite entre 1930 et 1955 dans un quartier pavillonnaire.</p> <p>Elle se compose de 3 bâtiments collectifs, subdivisés en 2 cages d'escaliers pour les bâtiments A et B (R+5) et en 3 cages d'escaliers pour le bâtiment C (R+2 et R+3).</p> <p>Le site est résidentielisé et dispose d'un parking aérien (27 places) à quelques mètres.</p>		
Contexte territorial du projet	<p>Les immeubles sont placés le long de la route départementale 136, en zone inondable, en zone C du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport Paris-Orly, ainsi que dans le plan de gêne sonore (PGS) de l'aéroport.</p> <p>Ces bâtiments souffrent actuellement de façades vieillissantes, peu valorisantes, dans un quartier en pleine mutation.</p> <p>Les équipements techniques et services nécessitent une refonte afin de s'adapter à un usage actuel (construction 1950).</p>		
Principales actions présentées	<p>Il est prévu de réhabiliter les 3 bâtiments de la résidence:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Remise à niveau de l'ensemble des équipements techniques (menuiseries extérieures, électricité, plomberie, VMC...) -Réfection des embellissements (peintures, sol...) des parties communes -Adaptation des logements pour les PMR et personnes vieillissantes (adaptation de logements éligibles) -Réfection totale des installations de sécurité incendie -Sécurisation de halls -Réaménagement des locaux communs (vélos, poussettes, ordures ménagères, électriques, vidéoprotection...) -Travaux d'amélioration énergétique: passage de l'étiquette énergétique F à C : <ul style="list-style-type: none"> + Isolation des combles + Isolation des façades et ravalement + Changement des menuiseries extérieures des parties communes + Changement des portes palières des logements + Isolation du plancher haut des caves + Changement de l'éclairage des parties communes (LED) + Mise en place d'une VMC hygro A <p>Innovation : Afin d'améliorer l'accessibilité, et donc le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite ou vieillissantes, un ascenseur sera créé pour chacune des cages d'escalier des immeubles en R+5.</p> <p>La restructuration des halls, induite par ces travaux, permettra également un accès de plain-pied à ceux-ci en les rhaussant. En effet, les halls actuels sont encaissés de plusieurs marches.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	<p>Amélioration énergétique: passage de l'étiquette énergétique de F à C (économies d'énergie attendues pour les locataires estimées à 25%) Adaptation d'au moins 5% de logements pour les PMR et personnes vieillissantes (suivant diagnostic ergothérapeute) Amélioration de la qualité de vie (confort thermique, accessibilité, locaux communs, sécurisation)</p>		
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée (nombre de logements).	0	79
	RCO74 - Population couverte par les projets (population de l'ITI)	711 000	711 000
	RCO75 - Nombre de stratégie de l'ITI et d'autres outils territoriaux (= 1)	1	1
	RCR26 - Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	1 535,67 Mwep/an	669,64 Mwep/an
	NB : économie moyenne DPE i.e. la différence entre la consommation énergétique initiale et la consommation finale pour les logements rénovés.		
	RCR29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre (= RCR26 / 10)	253,61 kgCO ₂ /m ² SHAB/an	84,94 kgCO ₂ /m ² SHAB/an
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - 79 logements réhabilités - Livret gestes verts fournis aux locataires en fin de projet (entretien des équipements du logement et de l'immeuble, économies d'énergie) - Obtention des consuels pour 100% des logements - Enquête locataire avant réhabilitation - Enquête de satisfaction auprès des locataires 1 an après réhabilitation 		

Éléments financiers

Coût total du projet	4 342 618 €
Montant éligible	1 910 931 €
Montant FEDER sollicité	764 372 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	<p>Ordre de service : Décembre 2023 Réception : juin 2025</p>
Phasage détaillé de l'opération	<p>Diagnostics/APS: Mai 2022 à novembre 2022 APD: janvier 2023 à mars 2023 Réunion d'information des locataires (restitution de l'enquête et présentation du programme de travaux): mars 2023 Lancement DCE : 01/04/2023 CAO de Conclusion : 07/2023 Consultation des locataires: septembre à novembre 2023 OS Travaux : 12/2023 (obtention emprunts et garanties) Réception: juin 2025 (18 mois)</p> <p>12 mois de travaux pour la réhabilitation 6 mois de travaux pour la création des ascenseurs</p>

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2_1_P4

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Réhabilitation d'une résidence autonomie – La Forêt – Viry-Châtillon (91)
Porteur du projet	Emmaus Habitat
Objectif spécifique	2.1
Type d'action	Efficacité thermique des logements

Description détaillée du projet

Localisation du projet	20 Allée Georges Bizet, 91170 Viry-Châtillon																						
Contexte territorial du projet	<p>La RPA La Forêt est située sur le secteur du Plateau à Viry-Châtillon à la limite du QPV faisant l'objet par ailleurs d'un programme NPNRU.</p> <p>Emmaus Habitat est propriétaire de 120 logements locatifs sociaux qui font l'objet dans le cadre du NPNRU d'une réhabilitation et d'une résidentialisation. Suite au calage du programme de ce projet de réhabilitation et résidentialisation avec la ville de Viry-Châtillon et le Territoire, ce projet a été présenté aux locataires de la résidence de logements sociaux et a reçu leur approbation massive. Le programme de réhabilitation fait actuellement l'objet d'un appel d'offres auprès des entreprises et son OS de démarrage pourra bien être délivré avant le 31 décembre 2022.</p> <p>La RPA construite plus tardivement que les logements sociaux est en limite immédiate de la résidence de logements, partageant ainsi de façon non organisée des accès de voiries avec les locataires et des stationnements extérieurs. Ce partage non organisé des espaces et des commodités extérieurs sur une parcelle peu étendue créent au quotidien des difficultés de gestion et privent autant les locataires que les résidents de la RPA d'un usage plus convivial et sécurisé des espaces extérieurs. Intervenir sur la requalification des logements sociaux sans intervenir sur la RPA semblait dès le début des études totalement inopportuniste. Très rapidement, des réflexions partagées entre la collectivité locale, le CCAS et Emmaus Habitat ont permis de bâtir conjointement une approche globale de l'ensemble de cette emprise.</p> <p>Deux enjeux ont émergés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscrire et intégrer davantage la RPA dans un environnement résidentiel et mettre à profit cette cohabitation en mutualisant certains usages et en tirant profit de l'environnement paysager existant, - redonner à la RPA une "seconde vie" en lui apportant des caractéristiques techniques et une habitabilité répondant aux exigences actuelles, soit principalement améliorer le confort thermique et une adaptation PMR indispensables à une Résidence Autonomie. <p>Améliorer le niveau de confort de cet établissement est également indispensable afin que les résidents de la RPA soient pleinement satisfaits. A ce titre, le réaménagement des salles de bains, la motorisation des occultations, l'amélioration du confort d'été sont indispensables.</p> <p>Le projet de réhabilitation de la RPA répond donc à des enjeux techniques, sociaux et environnementaux où l'amélioration thermique est un levier d'action fondamental.</p>																						
Principales actions présentées	<p>La réhabilitation thermique et technique d'une résidence autonomie de 80 logements. Les points forts de cette résidence sont : son environnement paysager, la générosité des espaces communs, la taille des logements (type et surface), la présence de balcons systématique.</p> <p>A l'inverse, cette résidence construite en 1970 n'a pas bénéficié de travaux lourds de remise en état. Seuls des travaux d'entretien et remplacement d'équipements ont été réalisés ainsi que le raccordement récent au réseau de chaleur urbain. Les équipements sont aujourd'hui relativement vétustes ou inadaptés et les performances thermiques du bâtiment peuvent être améliorées au moyen d'une réhabilitation lourde. Le programme d'amélioration thermique s'inscrit donc dans un programme de travaux plus vaste composé de travaux intérieurs en parties privatives et parties communes conséquents. Pour information, la RPA bénéficiera également des travaux qui seront menés à l'extérieur et sur les espaces non bâtis. Ces travaux de résidentialisation dédiés aux 120 logements locatifs sociaux et qui sont financés dans le cadre du NPNRU vont permettre de réaménager les stationnements et les accès extérieurs, améliorer les stockages et repli temporaires des déchets ménagers, valoriser le patrimoine végétal; ils bénéficieront à l'ensemble des bâtiments et donc à la RPA.</p> <p>Le programme de réhabilitation sur les parties intérieures intègre les postes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - réfection complète des salles de bain à l'intérieur de chaque logement avec le remplacement de la totalité des baignoires par des douches PMR, la réfection des sols et murs en peinture et faïence adaptées, - remplacement de tous les appareils sanitaires, la création d'attente MAL, - remplacement des menuiseries extérieures et des occultations sur l'ensemble des baies, y compris mise en place de volets électriques - réfection complète des parties communes - réfection des installations électriques en parties communes et parties privatives - réfection de l'étanchéité - installation d'une VMC dans tous les logements - installation d'une climatisation dans toutes les pièces communes - réfection complète ou remplacement des canalisations internes d'alimentation et évacuation EU/EV <p>Le programme spécifique visant à l'amélioration thermique de la résidence se développe quant à lui selon les postes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement des menuiseries, remplacement des occultations et pose systématique d'occultations extérieures afin d'assurer le confort d'été - installation d'une VMC adaptée - changement des parois en bois sur les façades donnant sur les loggias par des complexes plus isolants - isolation des parties sur sous sols ou vides sanitaires et isolations des toitures terrasses - pose d'un ITE de façon à bien isoler les façades extérieures <p>Les portes palières seront également changées afin d'assurer un meilleur confort thermique à l'intérieur de chaque logement.</p>																						
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	L'amélioration thermique de la résidence sur lequel porte le financement FEDER est le volet le plus important du programme. L'étiquette DPE consommation énergétique actuelle est en D et l'objectif visé est d'atteindre à minima une étiquette C et viser une atteinte thermique de label BBC RENOVATION (104 kWh/M²). Cette réhabilitation thermique sera soumise au label PROMOTELEC ou CERQUAL.																						
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Intitulé indicateur</th> <th>Valeur prévisionnelle 31/12/2024</th> <th>Valeur prévisionnelle à l'issue du projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée (nombre de logements).</td> <td>80</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>RCO74 - Population couverte par les projets (population de ITI)</td> <td>711 000</td> <td>711 000</td> </tr> <tr> <td>RCO75 - Nombre de stratégie de ITI et d'autres outils territoriaux (= 1)</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>RRC26 - Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres)</td> <td>198 kWhEP/m²SHAB.an</td> <td>76 kWhEP/m²SHAB.an</td> </tr> <tr> <td>NB : économie moyenne DPE i.e. la différence entre la consommation énergétique initiale et la consommation finale pour les logements rénovés, en MWh/an)</td> <td>Etiquette D 61 kgeqCO2/m² SHAB.an</td> <td>Etiquette B 22 kgeqCO2/m² SHAB.an</td> </tr> <tr> <td>RRC29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre (= RCR26 / 10)</td> <td>Etiquette F</td> <td>Etiquette D</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet	RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée (nombre de logements).	80	80	RCO74 - Population couverte par les projets (population de ITI)	711 000	711 000	RCO75 - Nombre de stratégie de ITI et d'autres outils territoriaux (= 1)	1	1	RRC26 - Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	198 kWhEP/m²SHAB.an	76 kWhEP/m²SHAB.an	NB : économie moyenne DPE i.e. la différence entre la consommation énergétique initiale et la consommation finale pour les logements rénovés, en MWh/an)	Etiquette D 61 kgeqCO2/m² SHAB.an	Etiquette B 22 kgeqCO2/m² SHAB.an	RRC29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre (= RCR26 / 10)	Etiquette F	Etiquette D	
Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet																					
RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée (nombre de logements).	80	80																					
RCO74 - Population couverte par les projets (population de ITI)	711 000	711 000																					
RCO75 - Nombre de stratégie de ITI et d'autres outils territoriaux (= 1)	1	1																					
RRC26 - Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	198 kWhEP/m²SHAB.an	76 kWhEP/m²SHAB.an																					
NB : économie moyenne DPE i.e. la différence entre la consommation énergétique initiale et la consommation finale pour les logements rénovés, en MWh/an)	Etiquette D 61 kgeqCO2/m² SHAB.an	Etiquette B 22 kgeqCO2/m² SHAB.an																					
RRC29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre (= RCR26 / 10)	Etiquette F	Etiquette D																					
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - 80 logements réhabilités - PV de réception de l'opération de réhabilitation - label BBC Réno via le certificateur PROMOTELEC ou CERQUAL - DPE en étiquette C concernant la consommation énergétique. 																						

Eléments financiers

Coût total du projet	4 049 578,00 €
Montant éligible	1 935 120,00 €
Montant FEDER sollicité	774 048 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	Début : juillet 2022 - échanges avec la ville de Viry-Châtillon au sujet de la RPA Fin : décembre 2024
Phasage détaillé de l'opération	<p>2021 : désignation MOE</p> <p>Mars 2023 : fin étude APS/APD</p> <p>Mai 2023 : dépôt des autorisations administratives (Déclaration préalable) après accord de la ville et du gestionnaire</p> <p>Septembre 2023 : établissement du DCE entreprises</p> <p>Octobre 2023 : lancement de la consultation</p> <p>Décembre 2023 : ordre de service travaux</p> <p>Décembre 2024 : réception des travaux</p>

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2_1_P1

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Réhabilitation de la cité Raspail
Porteur du projet	OPH VALDEVY
Objectif spécifique	2.1
Type d'action	Efficacité thermique des logements

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Cité Raspail 94110 Arcueil		
Contexte territorial du projet	La cité Raspail a été construite entre 1958 et 1970, elle comprend 31 commerces et 211 logements répartis en 4 bâtiments et 25 cages d'escaliers. Les bâtiments sont emblématiques de la période d'après-guerre et le principe architectural est un système poteau-poutre en béton armé.		
Principales actions présentées	<p>Réhabilitation de 211 logements en milieu occupée (29 000 euros/logement) comprenant :</p> <p>Travaux sur le bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système d'isolation par l'extérieur. L'objectif est de respecter l'œuvre initiale et de préserver au maximum les façades existantes. - Remplacement des garde-corps loggias. - Traitement des structures « grillagées » des cours anglaises. <p>Travaux sur les parties communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renovation et embellissement des halls d'entrée et cages d'escaliers (sols, murs, plafonds, portes). - Réfection éclairage halls, paliers, cage d'escaliers. - Remplacement complet du système de contrôle d'accès interphonie. - Réfection des combles perdus <p>Travaux dans les logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection complète de l'électricité. - Remplacement des appareils sanitaires (évier, lavabo, baignoire, douche et WC). - Réfection embellissements (sols, murs, plafond, faïence) des SDB, cuisine et WC. - Remplacement des chauffe-bains avec mise en place d'une ventilation mécanique basse pression type Hygro gaz. - Installation de robinets thermostatiques - Remplacement des portes palières. <p>Innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet co-financé par l'ADEME et écosystème dans le cadre de la plateforme DEMOCLES. L'objectif principal est d'accompagner VALDEVY vers une meilleure valorisation des déchets issus des travaux de déconstruction / curage de ce projet. Objectif : chantier propre et réemploi de matériaux. - Diagnostic produits/matériaux/déchets. - Utilisation de matériaux décarbonés (béton bas carbone, matériaux biosourcés dont le bois). - Opération pilote maquette numérique BIM pour la réhabilitation - Géothermie : remplacement des chauffe bains (meilleur performance thermique) - Confort d'été : <ul style="list-style-type: none"> +Brasseurs d'air pour les logements mono-orientés +Mise en place de brise-soleil +Système de renouvellement d'air naturel Windcatcher en toiture-terrasse pour le renouvellement d'air naturel (rafraîchissement, assainissement d'air et « night cooling ») 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Gain de deux étiquettes énergétiques : étiquette B		
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée (nombre de logements).	211	211
	RCO74 - Population couverte par les projets (population de l'ITI)	711 000	711 000
	RCO75 - Nombre de stratégie de l'ITI et d'autres outils territoriaux (= 1)	1	1
	RRC26 - Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres) NB : économie moyenne DPE i.e. la différence entre la consommation énergétique initiale et la consommation finale pour les logements rénovés, en MWh/an) RRC29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre (= RRC26 / 10)	80 kWh/an/m² 16 kgeqCO2/m².an	80 kWh/an/m² 16 kgeqCO2/m².an
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - 6 bâtiments, soit 25 cages d'escalier, soit 211 logements réhabilités - Etiquette énergétique des logements : B - Maquette numérique BIM - Utilisation de matériaux décarbonés - Géothermie : remplacement des chauffe bains - Certification NF Habitat / Label BBC Effinergie - Confort d'été : mise en place de brise-soleil - Démarche chantier propre 		

Éléments financiers

Coût total du projet	7 000 000 €
Montant éligible	4 420 450 €
Montant FEDER sollicité	1 768 180 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	Début : 2ème Trimestre 2023 Fin : 4ème trimestre 2024
Phasage détaillé de l'opération	Concertation des locataires (ateliers, permanences, réunions publiques) : 4ème trimestre 2022 Consultation des locataires : 1er trimestre 2023 Désignation de l'entreprise : 2ème trimestre 2023 Début des travaux : 2ème trimestre 2023 Fin des travaux : 4ème trimestre 2024

Fiche projet

Territoire candidat	EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2.1_P2

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Réhabilitation de la résidence GOURET
Porteur du projet	OPH VALDEVY
Objectif spécifique	2.1
Type d'action	Efficacité thermique des logements

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Résidence GOURET Rue Armand Gouret, 94800 Villejuif		
Contexte territorial du projet	La barre Armand Gouret réunit 90 logements sociaux. Conçu à la fin des années 50, il en a toutes les caractéristiques : - Bâtiment à R+4 avec de petits halls desservant deux logements par palier. - De petites tailles, ils sont décalés d'un type par rapport aux normes actuelles (F3 de 50 M2 et F4 de 61 m2). - Les séjours, cuisine et pièces d'eau sont petits. - Ils souffrent d'absence de rangements (type cellier) et d'espace extérieur dans le prolongement du séjour. Néanmoins ces logements sont tous traversants, ouvrant les pièces principales à l'ouest sur de beaux arbres. Ces logements offrent une possibilité de transformation avec des façades porteuses, un mur de refend central et des cloisons légères dans les logements. Non desservis par ascenseur, ces appartements sont inadaptés au vieillissement de la population mais offrent des logements avec peu de charges. Le projet de réhabilitation est en lien avec la ZAC Campus Grand Parc, grand projet d'aménagement et de développement d'un bioculter de lutte contre le cancer autour de Gustave Roussy (rénovation du parc social en proximité immédiate) Démolition de 10 logements permettant de créer une percée au milieu de la barre. Une partie des logements sont déclassés pour offrir des logements plus contemporains. - Réhabilitation avec extension de 35 logements à 45 000 euros/logement - Restructuration de 45 logements à 60 000 euro/logement		
Principales actions présentées	 <p>Trois phénomènes physiques conjoints</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une peau extérieure protégée des apports solaires directs : l'effet masque • Une lame d'air entre la peau extérieure et le mur de façade : l'effet espace tampon • Un système de circulation d'eau qui humidifie les briques afin de profiter de l'effet d'évapotranspiration : l'effet cruche 		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Gain de deux étiquettes énergétiques : étiquette B Création d'une continuité d'espace vert - Travail sur le confort des locataires.		
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée (nombre de logements).	0	90
	RCO74 - Population couverte par les projets (population de l'ITI)	711 000	711 000
	RCO75 - Nombre de stratégie de l'ITI et d'autres outils territoriaux (= 1)	1	1
	RRC26 - Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres) NB : économie moyenne DPE i.e. la différence entre la consommation énergétique initiale et la consommation finale pour les logements rénovés, en MWh/an	186 kWh/an/m ²	80 kWh/an/m ²
	RRC29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre (= RRC26 / 10)	44 kgeqCO2/m ² .an	16 kgeqCO2/m ² .an
Livrables	- 2 bâtiments, soit 90 logements réhabilités. - Etiquette énergétique des logements : B - Maquette numérique BIM - Utilisation de matériaux décarbonés - Certification NF Habitat / Label BBC Effinergie - Démarche chantier propre		

Éléments financiers

Coût total du projet	6 370 000 €
Montant éligible	2 177 010 €
Montant FEDER sollicité	870 804 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	Début : 2ème trimestre 2023 Fin : 2ème trimestre 2025
Phasage détaillé de l'opération	Concertation des locataires sur APS - 4ème trimestre 2022 Consultation des locataires sur APD - 1er trimestre 2023 Désignation de l'entreprise - 2ème trimestre 2023 Début des travaux - 2ème trimestre 2023 Fin des travaux - 2ème trimestre 2025

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2.6_P2

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Fait à la main, fait à la Mine
Porteur du projet	Association La Mine
Objectif spécifique	OS 2.6
Type d'action	Economie circulaire des territoires ITI

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Arcueil Cachan Gentilly		
Contexte territorial du projet	<p>La Mine est une structure qui permet de contribuer au développement durable par le réemploi d'encombrants ménagers et par la sensibilisation de la population aux impacts de notre mode de consommation sur l'environnement.</p> <p>La Mine est composée d'une ressourcerie, qui collecte, revalorise, revend ou recycle les objets de seconde main et sensibilise le public à la réduction des déchets et au réemploi. L'association dispose également de moyens de production au sein du Fablab et de compétences internes permettant le travail autour du déchet. Présente sur 3 communes du territoire (Arcueil, Cachan, Gentilly) avec de nombreuses activités et un bar associatif, l'association rayonne sur le territoire, ce qui lui permet d'avoir un impact important en termes de sensibilisation et de développement de pratiques de production et consommation alternatives.</p> <p>L'association La Mine a pour projet de lancer une marque articulée autour de 3 grands axes de travail : -valoriser les produits fabriqués à la Mine et leurs créateurs -sensibilisation de la population à l'économie circulaire -créer un laboratoire de développement de pratiques de création en mettant en place des activités de réemploi et de valorisation des déchets.</p> <p>A travers ce projet, La Mine contribue à l'engagement citoyen à travers la mise à disposition de ressource et compétence, à vulgariser les pratiques d'éco-conception dans les processus de création. L'association se présente aussi comme référence pour accompagner la population du territoire au changement en faveur de la transition écologique de la société.</p> <p>En somme, ce projet allie circularité, innovation sociale et rayonnement du territoire en ouvrant un équipement dédié à l'économie circulaire et au réemploi aux habitants du Grand-Orly Seine Bièvre.</p>		
	Principales actions présentées		
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO74 Population couverte par les projets (population de ITI)	711000	711000
	RCO75 - Nombre de stratégie de ITI et d'autres outils territoriaux	1	1
	ISO2.6 Nombre d'actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès d'acteurs du territoire : collectivités, citoyens, acteurs privés/publics/associatifs	72	108
Livrables	Supports de communication autour des actions de sensibilisation et d'accompagnement, feuilles d'émargement		

Éléments financiers

Coût total du projet	1 664 000,00 €
Montant FEDER sollicité	665 600 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	01/01/2023-31/12/2025
Phasage détaillé de l'opération	Déploiement des premiers ateliers Recueil des retours participants et encadrants Evolution de l'offre Création des lignes de vêtement et objets "La Mine" Elargissement de l'écosystème

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2.6_P3

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Mobilisation autour du réemploi et du recyclage
Porteur du projet	Association L'Ecume des Choses
Objectif spécifique	OS 2.6
Type d'action	Economie circulaire des territoires ITI

Description détaillée du projet

Localisation du projet	70 avenue Franklin Roosevelt, Chevilly Larue		
Contexte territorial du projet	<p>La ville de Chevilly-Larue est engagée en faveur du développement durable et a la volonté de structurer les initiatives autour de ce sujet : une épicerie solidaire a été mise en place pour les Chevillais les plus défavorisés notamment. La ville a également élaboré un agenda 21 dont les objectifs prioritaires sont le développement d'une économie coopérative et durable et la réduction et revalorisation des déchets. La création d'une ressourcerie s'inscrit dans ces objectifs.</p> <p>L'association L'Ecume des Choses est donc soutenue par la ville pour porter ce projet et lui a mis à disposition un local.</p> <p>Ce projet de ressourcerie a pour but de rassembler les habitants de Chevilly-Larue et des villes alentours. Ce lieu a vocation d'être un lieu ressource et de sensibilisation aux questions de développement durable, d'environnement et d'écologie.</p> <p>Il a également l'objectif d'être un lieu de cohésion sociale, culturelle et générationnelle. Les actions visent un public de tous les âges et de tous les milieux. Les associations locales seront intégrées à la programmation des actions afin de favoriser le lien social et la mixité des publics.</p> <p>Les actions de sensibilisation de l'association contribueront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des déchets (tendre vers le « zero déchet enfoui ») et à la limitation de la production en créant des boucles locales d'utilisations des ressources ; - permettre à toutes et tous d'accéder à un équipement de qualité pour les objets nécessaires au quotidien (vêtements, vaisselle, électroménager, etc.) ; - sensibiliser la population à la transition écologique, à l'économie circulaire et aux impacts des modes de consommation sur l'environnement, en impliquant les acteurs locaux concernés ; - favoriser le lien social et l'émergence de projets collectifs portés par et pour les habitantes et habitants. <p>A terme, l'association souhaite que les actions de sensibilisation se pérennisent et deviennent une activité quotidienne de la ressourcerie.</p> <p>L'association L'Ecume des Choses est lauréate du 9ème appel à projet de l'Arc de l'innovation, lui permettant de bénéficier d'un accompagnement dispensé par Paris&Co, d'une visibilité décuplée et du développement de son réseau</p>		
Principales actions présentées	<ul style="list-style-type: none"> -ateliers thématiques autour du réemploi, réparation, réutilisation et recyclage -événements locaux autour de la transition écologique, l'économie circulaire et la gestion des déchets -actions de sensibilisation au sein des écoles -ressourceries éphémères (en pieds d'immeubles) dans les QPV -visites organisées de la ressourcerie pour différents publics 		
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RCO74 Population couverte par les projets (population de l'ITI)	711000	711000
	RCO75 - Nombre de stratégie de l'ITI et d'autres outils territoriaux	1	1
Livrables	ISO2.6 Nombre d'actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès d'acteurs du territoire : collectivités, citoyens, acteurs privés/publics/associatifs	36	84
	Supports de communication autour des actions de sensibilisation, feuilles d'émargement, indicateurs de mesure des quantités de déchets réemployés, de matières réutilisée et/ou recyclée		

Éléments financiers

Coût total du projet	440 000,00 €
Montant FEDER sollicité	176 000 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	01/01/2023-31/12/2026
Phasage détaillé de l'opération	<p>2023 : ouverture de la ressourcerie et embauche d'une personne à temps complet pour les actions de sensibilisation, travail avec les partenaires pour mise en place des actions</p> <p>2023/2025 : ateliers de réparation et réemploi avec calendrier mensuel</p> <p>2025 : ouverture d'un café associatif et embauche d'un animateur supplémentaire</p> <p>2025/2026 : poursuite des ateliers de réparation et réemploi avec calendrier mensuel</p>

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2.6_P1

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Intégration de véhicules BOM à un écosystème territorial hydrogène
Porteur du projet	EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Objectif spécifique	OS 2.6
Type d'action	Economie circulaire des territoires ITI

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Vitry-sur-Seine		
Contexte territorial du projet	<p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est engagé dans la transformation économique et écologique de son territoire. Un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est en cours d'élaboration et a pour objectif de donner au territoire des jalons en matière de développement des énergies renouvelables et de récupération, et d'évolution du mix énergétique du secteur transport et mobilité.</p> <p>Le projet d'acquisition de véhicules BOM à hydrogène est une des réponses opérationnelles à ce futur PCAET. Ce projet s'intègre à un autre projet, la station de production d'hydrogène décarbonée. La station de production d'hydrogène bas carbone est implantée dans la zone industrielle des Ardoines à Vitry-sur-Seine. Le but est de créer une énergie propre locale et d'avoir une utilisation locale, notamment avec des véhicules poids lourds type BOM (bennes à ordures ménagères). La création de cette station et l'acquisition de véhicule hydrogène constituent un écosystème territorial hydrogène, qui contribue à la réduction des effets négatifs liés à la pollution de l'air et aux nuisances sonores des transports lourds. Ces projets s'inscrivent ainsi à la fois au Contrat de Transition Ecologique de l'EPT et au protocole d'accord Territoire d'Industrie signé entre l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et l'EPT.</p> <p>Les véhicules BOM hydrogène seront utilisés pour la collecte des déchets sur la ville de Vitry-sur-Seine. Le choix d'acquérir des véhicules fonctionnant à l'hydrogène est justifié également par le parcours de la collecte. Ce parcours est marqué par un important dénivelé, de plus de 30% à certains endroits.</p>		
Principales actions présentées	Acquisition de véhicules BOM hydrogène		
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	RC074 Population couverte par les projets	95510	95510
	RC075 - Nombre de stratégie de l'ITI et d'autres outils territoriaux	1	1
	ISO2.6 Nombre d'actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès d'acteurs du territoire : collectivités, citoyens, acteurs privés/publics/associatifs	1	3
Livrables	Supports de communication autour des actions de sensibilisation		

Éléments financiers

Coût total du projet	1 800 000,00 €
Montant FEDER sollicité	720 000 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	01/01/2023 - 31/12/2024
Phasage détaillé de l'opération	

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand Orly-Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2.7_P3

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Renforcement de la trame verte et bleue locale
Porteur du projet	Ville de Vitry-sur-Seine
Objectif spécifique	2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
Type d'action	Biodiversité des territoires ITI

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Ensemble du territoire vitriot, principalement dans des périmètres relevant de la politique de la ville
Contexte territorial du projet	Plus grande ville du Val-de-Marne, Vitry-sur-Seine compte plusieurs réservoirs de biodiversité. La biodiversité y est composée d'une faune et d'une flore "ordinaire" dense et diversifiée et quelques espèces rares et protégées. La ville a procédé à l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires depuis 2016. La première version de la Trame Verte et Bleue a été intégrée au PLU en décembre 2021. Des études préalables ont été réalisées pour l'identification des continuités écologiques et pour la définition de travaux notamment des opérations dans les deux cimetières communaux ainsi que la création de cours paysagères. La mise en œuvre d'actions en faveur de cette Trame Verte et Bleue sera réalisée également sur la base de l'Atlas de la Biodiversité Communale qui sera édité en 2023. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a donné en 2022 un accord de principe sur le cofinancement de cet Atlas et la ville a été retenue à l'AMI de la métropole ce qui lui permettra de bénéficier d'un appui à l'ingénierie complémentaire pour le réaliser. Une partie du projet sera par ailleurs réalisée en bord de Seine, corridor écologique d'intérêt régional.
Principales actions présentées	Plantations sur les corridors écologiques dont sur des lieux qui ont été identifiés au niveau local en lien avec les habitants (conseils de quartier) : programme de plantation d'arbres sur tout le territoire communal et, notamment, mise en œuvre d'un projet innovant de plantation d'un micro-boisement sur les berges de Seine (reconstitution d'un sol ; plantation de baliveaux ; plantations participatives). Actions de déminéralisation des sites identifiés. Etude et mise en place d'un programme d'actions locales complémentaires.
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Mise à jour du schéma de la trame verte et bleue à une échelle plus détaillée, préservation et développement de la biodiversité par les différentes actions entreprises. Sensibilisation à l'environnement par l'inclusion de la population dans les projets.
Livrables	Une étude matérialisant la trame verte affinée et les actions à entreprendre, 1668 arbres plantés, 8 espaces déminéralisés.

Eléments financiers

Coût total du projet	3 130 000€
Montant FEDER sollicité	1 252 000€

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	2023 à 2026
Phasage détaillé de l'opération	2023 : Livraison de l'inventaire faune flore (atlas), Automne 2023 (et automne 2024 et 25) : plantations sur les corridors écologiques, 2024 : définition et début de mise en œuvre des autres actions liées à la biodiversité suite à l'atlas réalisé, 2025-2026 : finalisation du plan d'action avec mise à jour de la trame verte

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre
Date	1/12/2022
Référence du projet	OS2_7_P1

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Requalification des espaces publics paysagers du Kremlin-Bicêtre
Porteur du projet	Le Kremlin-Bicêtre
Objectif spécifique	2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
Type d'action	Biodiversité des territoires ITI

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Ensemble de la commune du Kremlin-Bicêtre		
Contexte territorial du projet	La ville du Kremlin-Bicêtre a pour caractéristique d'être fortement urbanisée, avec une densité moyenne élevée de 175 habitants/ha. Les espaces ouverts sont peu nombreux : 11 squares représentant 2,8 ha, soit 1,8% du territoire communal, et à peine 1m ² par habitant. La ville présente une forte carence en espaces verts, plus importante par exemple qu'à Paris (3,9 m ² /habitants sans les deux bois) et que la moyenne Val-de-Marne (8,9 m ² /habitants). La Ville est néanmoins jalonnée de divers espaces verts, souvent de petite taille, répartis sur l'ensemble du territoire communal. Le principal espace vert est le parc Philippe Pinel d'une surface de 1,2 ha qui a fait l'objet de divers aménagements dans les vingt dernières années et d'une dernière extension en 2018.		
Principales actions présentées	Avec des projets urbains qui viennent de se réaliser et d'autres prêts à se concrétiser, la ville souhaite améliorer le cadre de vie urbain par la réalisation d'un projet ambitieux de valorisation des espaces verts, places, carrefours, points de fleurissement traversant de part et d'autre la commune. En requalifiant ou en créant de nouveaux espaces publics, développer un maillage constitué d'itinéraires parsemés de squares et jardins de superficies variables mis en réseau les uns avec les autres par le biais de promenades plantées et de circulations douces et qui permettront un cheminement à travers la ville. La réflexion à mener vise, de plus, à travailler la complémentarité des espaces de détente et de jeux sur la ville pour répondre aux besoins et demandes des différents publics susceptibles de les fréquenter et ainsi favoriser l'apaisement sur l'espace public. Sont ainsi pris en compte les différents équipements en présence et, notamment scolaires (écoles maternelles, primaires, collège, lycée). En outre, la composition de ces espaces selon une trame parcourant le territoire du nord au sud, est de nature à accroître les liens entre les différents quartiers et intégrer ceux-ci à un projet d'ensemble et à une identité paysagère commune.		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	Augmenter le patrimoine végétal de la commune, favoriser la rencontre entre usagers, apaiser les espaces publics, diminuer l'effet îlot de chaleur, mailler les continuités de circulations douces. L'aménagement de ces espaces vise à développer la logique de "trame verte" sur le territoire communal en contribuant ainsi à consolider l'inscription du paysage urbain kremlinois dans les caractéristiques de la charte régionale de la biodiversité à laquelle la Ville adhère. De plus, est attendu que ces développements permettent de consolider l'acquisition de la 3e fleur des Villes et Villages fleuris voire, de viser une 4e. Enfin, Dans une logique extracommunale et pour donner du sens au PDIPR - PR 45 - Coulee verte Bièvre-Lilas (Plan de Déplacement des Itinéraires de Promenades et de randonnées), ce jalonnement paysager a vocation à mettre en cohérence en direction du public, les itinéraires constituant une "coulee verte" dont la fonction est de relier les communes adjacentes ainsi que le jalonnement des parcs départementaux.		
Objectifs cibles prévisionnels et échéances	Intitulé indicateur. Avec Nature 2050, des indicateurs programme sont actuellement en cours d'élaboration: Prélèvements sols, des indicateurs Projet sur 3 items : 1 = Biodiversité, 2 = Climat, 3 = Social. Des indicateurs de déploiement seront également constitués : Reportages avant/après...	Valeur prévisionnelle 31/12/2024	Valeur prévisionnelle à l'issue du projet
	ISO2.7 - Nombre d'actions visant à éviter, réduire, ou compenser les incidences de l'anthropisation des espaces d'intérêt écologique (nombre d'actions)	4	12
	RCO36 – Infrastructure verte soutenue à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique (en hectares)	1,2ha	3,6ha
	RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées (= RCR74)	12500	25000
	RCO75 – Nombre de stratégie de l'ITI et autres outils territoriaux (= 1)	1	3
	RCO74 – Population couverte par les projets	125000	25000
Livrables	Etudes / Infrastructures / Communication sur les travaux achevés		

Éléments financiers

Coût total du projet	3 800 000 €
Montant FEDER sollicité	1 520 000 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	2022-20225
Phasage détaillé de l'opération	2022 > Etudes 2023 - 2025 > Travaux

Fiche projet

Territoire candidat	EPT 12 - Grand Orly-Seine Bièvre
Date	6/12/2022
Référence du projet	OS2.7_P2

Caractéristiques du projet

Intitulé du projet	Renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges
Porteur du projet	Établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA)
Objectif spécifique	2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
Type d'action	Biodiversité des territoires ITI

Description détaillée du projet

Localisation du projet	Quartier Belleplace-Blandin, à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) : à la confluence de la Seine et de l'Yerres
Contexte territorial du projet	<p>Situé à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) à la confluence de la Seine et de l'Yerres, le quartier Belleplace-Blandin (24 hectares, 1300 habitants) est fortement enclavé entre l'Yerres, la Seine et la voie ferrée.</p> <p>La commune est marquée par un contexte de pauvreté (revenu médian disponible de 16 080€ en 2018, 30 % de moins que la moyenne départementale). La commune est concernée par des problématiques de logement insalubre et de marchands de sommeil avec des condamnations dans les années passées. Le quartier Belleplace-Blandin accueille des ménages allant des classes moyennes propriétaires aux personnes en situation de grande précarité (logement indigne, situations irrégulières) et des populations issues de la communauté des gens du voyage, partiellement sédentarisées. La proportion de ménages pauvres dans la zone du quartier étudié est autour de 28,4 %. Ce taux ne tient pas compte du nombre important (estimé à 500) de personnes logeant dans des caravanes ou abris de fortune et partiellement non déclarés.</p> <p>Les habitants occupants du quartier sont en partie captifs, car le très important risque d'inondation et le classement en zone rouge qui en résulte, bloquent toute perspective d'évolution du quartier et positionnent les logements hors marché immobilier. Certains logements indignes mettent en outre en danger la vie des personnes. Le risque est donc de voir la situation s'aggraver, avec une accentuation du phénomène d'habitat indigne et de marchands de sommeil avec dans le même temps une récurrence des crues qui en 2018 par exemple ont touché 1200 personnes, et de voire augmenter leur impact.</p> <p>L'Yerres longe le site sur 1300 mètres. Cette portion est fortement artificialisée (cours, berges, zone inondable). Un ouvrage (barrage) fait obstacle à la bonne continuité écologique et le quartier est très imperméabilisé. Les trames bleues, vertes et brunes ne sont pas pleinement fonctionnelles, nuisant à la continuité écologique jusqu'à la Seine. Les recensements ont permis d'établir la présence d'espèces notables : - FLORE : des espèces patrimoniales ont été observées (la Guimauve officinale, l'Aristolochie clématite, la Roquette jaune et la Saule pourpre) ainsi que 11 espèces invasives, dont 7 implantées de manière avérée.</p> <p>- FAUNE : les espèces protégées observées sont les suivantes : cœdipode turquoise, grenouille rieuse, lézard des murailles, écureuil roux, ainsi que 27 espèces d'oiseaux et 3 de chauve-souris. Certaines espèces rares ont également été observées : 3 espèces de papillons de jour, 2 orthoptères et 18 oiseaux.</p> <p>A l'issue du projet l'ensemble bénéficiera d'un classement en ENS par le Département et la gestion sera entièrement publique avec la mise en place d'une gestion durable de l'ensemble (gestion extensive à intensive en fonction des milieux), en co-gestion (SyAGE/collectivité).</p>
Principales actions présentées	<p>* Renaturation et restauration d'une zone humide</p> <p>* Aménagement d'un espace naturel sensible comprenant 60% d'espace sanctuarisé et 40% accessible au public et approprié par des usages compatibles avec la vocation naturelle et plus précisément : (re)création de milieux naturels (ripisylve, prairies hygrophiles...) et de milieux favorables au développement de la faune (frayères, nichoirs) (indicateurs : superficie renaturée ; nombre d'espèces réintroduites ; nombre d'arbres/haies plantés ; reconstitution de zones de passage ou de reproduction...)</p> <p>* Réouverture du Ru d'Oly busé (indicateur: mètres de cours d'eau renaturés/réouverts)</p> <p>* Création d'un espace vert accessible au public, avec des supports de loisirs (jeux) et d'éducation à l'environnement (indicateurs : population ayant accès au nouvel espace vert ; fréquentation par saison ; nombre d'usages développés dans le site ; animations développées)</p>
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)	<p>Au niveau qualitatif : 1) Reconstitution d'un lit majeur et désimpermeabilisation des sols à l'échelle d'un quartier urbanisé 2) Amélioration, reconstitution de la biodiversité par la restauration de zones humides et de milieux naturels diversifiés, reconstitution de continuités écologiques (TVB) à l'échelle d'un grand territoire notamment par une organisation spécifique des cheminements du public afin de ne pas entraver la circulation des espèces tout en offrant un accès à un espace naturel et une sensibilisation à l'environnement pour des populations urbaines défavorisées</p> <p>Au niveau quantitatif, l'objectif chiffré sur l'ensemble du projet est d'arriver à 10,6 hectares renaturés (non accessibles), le reste étant destiné aux loisirs et à l'éducation à l'environnement des populations urbaines alentours.</p>
Livrables	1454 nouveaux arbres plantés ; 2 000 mètres linéaires de haies, plus d'un kilomètre de cheminements doux réaménagés pour préserver la biodiversité

Éléments financiers

Coût total du projet	2 754 000 € qui correspondent à : - Renaturation écologique du site et des berges : 1 035k€ - Réouverture du Ru d'Oly : 566k€ - Aménagements destinés au public (infrastructure verte en zone urbaine) : 1 153k€
Montant FEDER sollicité	1 101 600 €

Calendrier

Dates de début et de fin de réalisation	Les travaux sont prévus à partir de 2025 jusque fin 2026.
Phasage détaillé de l'opération	2023/2024 : lancement de la phase préparatoire : démolitions, poursuites des acquisitions 2025/2026 : travaux